

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(27^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 26 mai 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉRIC RAOULT

1. **Loi de finances rectificative pour 1993.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 705).

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite) (p. 705)

MM. Ernest Moutoussamy,
Jean-Louis Borloo,
Jean-Yves Chamard,
Dominique Paillé,
Jean-Pierre Delalande,
Gaston Flosse.

MM. Jacques Barrot, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; le président.

MM. Gérard Trémège,
Pierre-Rémy Houssin,
Léonce Depréz,
Pierre-André Périsol,
Jean-Pierre Thomas,
François Grosdidier,
Charles de Courson,
François Guillaume,
Claude Gatignol,
Etienne Garnier,
Bernard Leroy,
Jean Proriol,
Serge Lepeltier,

Claude Girard,
Gilles de Robien,
François Loos,
Jacques Guyard.

Clôture de la discussion générale.

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 727)

Motion de renvoi en commission de M. Malvy : MM. Augustin Bonrepaux, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement ; Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances. - Retrait.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. **Saisine pour avis d'une commission** (p. 730).

3. **Dépôt de projets de loi** (p. 730).

4. **Dépôt de rapports** (p. 731).

5. **Dépôt d'un avis** (p. 731).

6. **Ordre du jour** (p. 731).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. ÉRIC RAOULT,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1993

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1993 (n^{os} 157, 210, 207, 206, 192).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, la Guadeloupe est presque en cessation d'activité. Point besoin de faire un schéma pour illustrer cette pénible réalité, qui se caractérise par un chômage déferlant, une vague sans précédent de dépôts de bilan, un surendettement des entreprises et des collectivités, de l'ordre de 7 milliards de francs, une aggravation de la misère et de la pauvreté et une inquiétante détérioration du climat social.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, actuellement en visite dans nos régions, a pu se rendre compte de l'extrême gravité de la situation. Les marins pêcheurs lui ont adressé une lettre ouverte afin d'attirer son attention sur les difficultés de leur profession, dues essentiellement au montant élevé des rôles d'équipage et aux importations abusives de poissons des pays environnants. Les représentants des autres secteurs économiques de l'île lui ont présenté les mesures d'urgence et de sauvegarde destinées à assurer la survie des entreprises et au moins le maintien de l'emploi.

Planteurs de canne à sucre, marins pêcheurs, entrepreneurs du BTP, ouvriers, salariés, professionnels du tourisme, tous ces acteurs qu'a rencontrés M. Perben sont-ils rassurés par les mesures annoncées ? Loin de là. Du côté des entreprises, c'est plutôt le scepticisme qui prévaut, tandis que, dans le monde du travail, frappé dans son pouvoir d'achat et dans ses acquis, l'on rejette les mesures qui sont annoncées. Chacun est conscient que les quelques améliorations qui peuvent être obtenues sont très hypothétiques alors que la CSG et l'augmentation du nombre d'années de cotisation pour la retraite ne souffrent pas de doute et pénalisent déjà lourdement les travailleurs.

Monsieur le ministre, on pourrait se réjouir de l'abondement de la ligne budgétaire unique mais on doit constater que les goulots d'étranglement qui bloquent l'utilisation de ces crédits, jamais totalement consommés, demeurent. Pour réussir, il était nécessaire de relever le plafond des revenus imposables pour bénéficier des PSI, d'assouplir les règles de

l'apport personnel obligatoire en y incorporant les prêts sociaux et patronaux, de ramener le minimum obligatoire de 10 à 5 p. 100, d'aider à la restructuration des opérateurs et de faciliter l'accession sociale à la propriété.

Revenir à la loi Pons pour permettre une accélération de l'investissement privé relève d'une intention louable en soi mais la défiscalisation utilisée comme levier du développement doit être mieux cernée et étendue à tous les secteurs productifs créateurs d'emplois, aux investissements en matériel nécessaires aux groupements professionnels, à la formation en entreprise et aux transports.

Par ailleurs, si les planteurs de banane sont angoissés par l'incertitude quant à leur avenir et par la plainte de l'Allemagne contre l'organisation commune des marchés de la banane, les planteurs de canne et les jeunes agriculteurs installés en GFA voient se terminer la récolte sucrière avec des revenus médiocres ; parfois même, ils reçoivent des enveloppes vides après une année de travail.

Les jeunes agriculteurs peuvent-ils s'attendre au moins à l'annulation de la dette de 10 millions de francs qu'ils doivent au seul titre du loyer de la terre ?

Que dire aux professionnels du tourisme, aux employés du Méridien menacés de licenciement ?

Dans les départements d'outre-mer, où la durée de vie est plus courte qu'en métropole, où les conditions de travail sont plus pénibles, où le chômage est trois fois plus important, il est nécessaire de maintenir le nombre d'années de cotisations à trente-sept ans et demi pour faciliter les départs à la retraite.

Enfin, l'évolution du statut des départements d'outre-mer, dans le cadre de la République française et conformément à l'article 72 de la Constitution, est indispensable pour rationaliser la gestion et l'administration de ces départements dans une stratégie nationale et européenne de développement, s'appuyant sur les potentialités et les spécificités locales.

La réussite est à ce prix, si l'on veut instaurer la confiance, valoriser les ressources humaines et encourager vraiment la création de richesses.

M. Louis Pierna. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Borloo.

M. Jean-Louis Borloo. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le caractère intimiste de cette séance devrait inciter la présidence à s'interroger sur l'organisation de nos séances.

M. le président. Attendez le résultat, tout à l'heure ... (Sourires.)

M. Jean-Louis Borloo. Je ne reprendrai pas les éléments qui ont déjà été développés, je manifesterai simplement ma sensibilité personnelle sur un point.

Monsieur le ministre, il y a quelque temps, nous avions eu l'occasion de nous rencontrer, autour d'un repas, et vous m'aviez fait part, alors que vous n'étiez pas encore au Gouvernement, de votre conviction que l'annonce du changement de majorité aurait un effet extrêmement positif sur la consommation des ménages et sur les investissements. Il devait y avoir un effet Balladur économique au-delà de l'effet Balladur politique qui se produirait vraisemblablement.

Aujourd'hui, on constate un paradoxe. L'effet Balladur existe. Incontestablement, les Français font confiance à ce gouvernement. Mais force est de constater que cet effet Balladur politique ne s'est pas transformé en un effet Balladur économique.

Je me suis donc interrogé, en toute amitié, sur les raisons éventuelles de cet échec apparent.

Quand vous êtes arrivé au Gouvernement, vous avez présenté une première copie qui était manifestement rédigée par le ministère du budget. Vous avez parlé franchement aux Français en leur expliquant quelle était la réalité des déficits. Il y avait une cohérence, mais je crains que la rigueur plus l'explication répétitive quotidienne de l'état de déséquilibre des finances publiques n'ait eu un effet très angoissant et catastrophique sur l'opinion des chefs d'entreprise et sur celle des ménages. Vous représentez l'espoir, vous ne pouvez donc pas, tous les matins, expliquer aux Français que la situation qu'on vous a léguée est catastrophique. Ce n'est pas cela qu'ils attendent.

Vous l'avez compris et vous avez changé un petit peu de vocabulaire et de propositions en définissant un plan de relance. Mais je n'arrive pas à comprendre que, hier encore, le Premier ministre nous ait à nouveau expliqué qu'il y avait un trou gigantesque, encore plus profond, si l'on regardait bien, que ce que l'on avait prévu, et que ce n'était rien à côté du trou de la sécurité sociale.

Je pense qu'il y a une erreur de communication du Gouvernement pour rétablir la confiance. Je crains de surcroît que les mesures de relance proposées ne débouchent, comme le dit *La Tribune* de ce matin, sur un « emprunt à durée incertaine aux contours flous. »

J'ai l'impression qu'on agit un peu dans la précipitation. Comme la rigueur n'a pas assez créé la confiance, on parle de relance.

Je dois avouer que j'ai été frappé par le discours du Premier ministre, hier, qui, à propos des privatisations, a annoncé que, dès décembre ou au début du mois de janvier, nous aurions encaissé 40 milliards de francs sur des actifs dont vous savez pertinemment que leur valeur est très dépendante de l'état du marché financier français et international comme, des opérations de préparation et d'« emballage ». Ne refaites pas, pour des raisons dogmatiques ou parce que vous cédez à la précipitation, l'énorme erreur des socialistes qui, en 1981, ont nationalisé pour un coût supérieur à au moins 50 p. 100, supporté par les contribuables français, les actifs industriels de la France.

Nous avons de beaux actifs. Prenez votre temps ! Ne cédez pas à la précipitation, à la panique de vos amis qui vous disent : « Il faut que le Gouvernement bouge ! » Soyez sûrs de vous-même ! L'économie ne redémarrera que si vous ne cédez pas à cette panique, que si vous donnez le sentiment que vous avez compris que ce n'est pas le déficit public qui a créé la récession, mais l'inverse. Certes, il faut réduire le déficit public, mais la cause de la récession est beaucoup plus globale ; le chantier est donc vaste.

La première copie du ministère était néfaste et, vous ne réussirez que si vous démanteliez Bercy. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Delalande. Vaste programme !

M. Jean-Louis Borloo. En effet.

Vous ne réussirez que si vous acceptez, ne serait-ce que de manière symbolique, de faire flotter le franc, même provisoirement.

Vous ne réussirez qu'en introduisant enfin dans ce pays la transparence et la justice.

Quand je vois le Premier ministre de la France faire appel à un M. Raynaud pour monter une commission Théodule chargée de nous fournir les comptes de la nation, je suis

inquiet et je me demande si je dois m'en affliger ou en rire ! A quoi sert la Cour des comptes ? Il n'est pas une organisation humaine au monde qui ne fasse tous les mois ses prévisions et ne calcule ses écarts sur prévisions ! Dans quel pays sommes-nous ? Sommes-nous dans l'opacité ou dans le discours politique et médiatique ?

Il faut évaluer les performances de l'Etat, faire le ménage à la maison, évaluer les raisons des décisions, mais il faut aussi des systèmes de contrôle de gestion, et que les institutions de la France, la Cour des comptes notamment, ne servent pas à caser quelques ministres ou députés perdants, mais soient vraiment un outil de transparence pour la nation française.

Enfin, vous ne réussirez que si vous comprenez que les grandes mesures macro-économiques ne sont plus adaptées dans une période de décroissance.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Jean-Louis Borloo. Le chômage n'a plus rien à voir avec ce qu'il était il y a cinq ou dix ans.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai !

M. Jean-Louis Borloo. Il n'est ni de même nature ni de même ampleur, et il ne recouvre pas les mêmes réalités humaines.

Même si vous réussissez à faire diminuer le chômage d'un point en moyenne, monsieur le ministre du budget, il diminuera de deux ou trois points dans les régions les plus dynamiques mais il continuera à augmenter dans les régions les plus pauvres.

Ce ne sont pas des mesures macro-économiques ou technocratiques qu'il faut pour la France, ce sont des mesures de justice, des mesures micro-économiques pour les régions les plus défavorisées, car le drame de la société française risque d'être sa fracture, dont le coût sera immense.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers et nombreux collègues (*Sourires*), je centrerai mon intervention sur deux des sujets importants de ce collectif : l'emploi et la protection sociale.

Je rappellerai d'abord le caractère inadmissible de la loi de finances initiale pour 1993, qui avait prévu - pour ne donner qu'un seul exemple - un nombre de contrats emploi-solidarité égal au tiers seulement du nombre de CES de l'année précédente. Cette remarque qui concerne l'emploi peut s'appliquer à d'autres domaines et il faut que les Français sachent dans quelle situation le Gouvernement et la nouvelle majorité ont pris en charge les affaires du pays.

J'ai été heureux que M. le Premier ministre souligne hier, du haut de cette tribune, le caractère inadmissible, sur le plan humain, de certains types de licenciements. Nous avons tous été choqués et je crois qu'il est important que des voix s'élèvent - sur l'ensemble de ces bancs, d'ailleurs - pour dénoncer de tels procédés. Il faut de même dire et répéter qu'on ne peut pas admettre que l'emploi soit la première variable d'adaptation dans les entreprises.

L'un des problèmes majeurs concernant l'emploi est celui des délocalisations, qui sont dues à la volonté ou à l'obligation de certaines entreprises de faire fabriquer dans les pays à très faible coût de main d'œuvre et à protection sociale très faible, pour ne pas dire nulle, certains produits, et je reviendrai tout à l'heure sur ce point à propos du financement de la protection sociale. Si, au niveau de la Communauté européenne, nous ne trouvons pas, collectivement, des solutions, tout ce que nous sommes en train de faire, tout ce que nous ferons, ne sera que partiel et de courte durée. Je suis d'ailleurs heureux de constater que la Communauté européenne étudie ces sujets et que l'OCDE elle-même a chargé un groupe d'experts de tenter de déterminer les causes profondes du chômage en Europe.

Je dirai un mot de ce que l'on a coutume d'appeler le traitement social du chômage. J'ai rappelé que le budget avait prévu un nombre de contrats emploi solidarité totalement insuffisant. Une première étape avait été franchie avant même la décision de l'emprunt, une autre est en train d'être franchie. Je souhaite que M. Giraud, en accord avec le ministère du budget, soit en mesure de proposer 650 000 CES. Je sollicite par avance la bienveillance du Gouvernement en ce qui concerne l'application de l'article 40 de la Constitution car, lorsque nous examinons le projet de loi proposé par M. Giraud, il sera indispensable de prévoir un assouplissement quant aux possibilités de renouvellement des contrats emploi-solidarité.

Certes, ces contrats ne sont pas la panacée. L'ensemble de l'opposition d'hier, devenue majorité aujourd'hui, a voté pour la création des CES, non parce que c'était une solution parfaite, mais parce que cela permettait au moins de donner à une personne en grande difficulté un minimum vital et une utilité sociale. Être utile quelque part dans la société, c'est essentiel. Lorsque nous recevons des personnes en difficulté dans nos permanences, nous en voyons parfois qui ont plus de cinquante ans, qui ont trouvé un CES et disent « A défaut de mieux, je garde au moins ça. » Je souhaite que, dans des conditions qu'il faudra déterminer mais qui seront plus souples qu'aujourd'hui, on puisse renouveler ces contrats actuellement renouvelables jusqu'à trois années. Il faut parer au plus pressé et desserrer les contraintes dans le cadre du plan qui sera présenté par le ministre du travail et de l'emploi, ce qui suppose que le nombre de CES soit suffisant.

J'en viens à l'UNEDIC. Vous, vous ne pouvez pas encore le dire, parce qu'il faut que les partenaires sociaux parviennent d'abord à trouver un terrain d'entente avant que vous puissiez exposer votre pensée, mais je peux, moi, m'exprimer plus librement : la frontière entre ce qui relève de l'assurance et ce qui ressortit à la solidarité sera probablement amenée à bouger, comme ce fut le cas en 1983. Dans le cadre de cette solidarité et pour lutter contre le chômage, fut alors instituée la cotisation de 1 p. 100 prélevé sur le traitement des fonctionnaires. Votre prédécesseur l'a utilisée à d'autres fins, et l'on ne peut évidemment l'utiliser deux fois. En tout cas, il y a là un gisement pour la solidarité, même s'il est devenu théorique.

Pour la protection sociale, je rappelle le paysage : changement de gouvernement ; un déficit de la sécurité sociale d'une grosse cinquantaine de milliards de francs, le stock, en quelque sorte, parce que, en plus, il y aura les nouveaux déficits — ce que j'appellerai le flux. J'ai cru comprendre que, dès lors qu'on ne peut gérer simultanément le stock et le flux, la seule solution acceptable passe par un emprunt souscrit par la sécurité sociale. En décembre dernier, le conseil d'administration de l'ACOSS, l'organisme gestionnaire de la sécurité sociale, avait autorisé son directeur à emprunter 50 milliards auprès de la Caisse des dépôts et consignations. A l'époque, l'idée était qu'il s'agissait d'un emprunt de courte durée destiné à faire la soudure puisque le Trésor ne pouvait pas faire d'avance entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier. Mais après tout, ce qui fut décidé demeure valable, même s'agissant d'un emprunt de durée plus longue.

Le Premier ministre nous indiquait hier, ce qui paraît la voie la plus raisonnable, que le coût de l'intérêt de cet emprunt — 5 milliards, peut-être, au cours de l'année — serait pris en charge par un fonds de solidarité dont la création sera décidée dans quelques semaines ici même. Je crois que c'est une bonne formule. C'est vrai, les 50 milliards resteront dus. Quand seront-ils remboursés ? Lorsque l'évolution de l'économie accroîtra de façon substantielle la masse salariale. Pour moi, en tout cas, il est clair que les mesures présentées

par le Premier ministre incluent bien la prise en charge des intérêts, mais pas le début du remboursement du capital ; cela aurait nécessité un relèvement de la CSG de trois points, sinon de trois points et demi, ce que les Français auraient sans doute trouvé trop lourd.

Voilà pour le stock, pour ce qui appartient à la gestion passée. Pour la gestion nouvelle, nous trouvons une situation très détériorée avec une cinquantaine de milliards de déficit pour les trois derniers trimestres de 1993 et, si rien n'était fait, 80 milliards, peut-être, l'an prochain. Il faut donc à la fois des mesures conjoncturelles de financement et des mesures structurelles qui permettent de rendre vers l'équilibre.

Les mesures conjoncturelles. Il faut payer. Pour ça, il faut trouver de l'argent. Comment ? Trois méthodes sont envisageables.

D'abord, les cotisations. Tout le monde considère que plus on « charge » l'emploi par le biais des cotisations, plus on rend difficiles les créations ou même le maintien d'emplois, tout le monde, en dehors de Mme Cresson qui a fait ce choix il y a quelque temps. Mais il y a une large majorité pour ne pas rétenir cette solution.

Alors, c'était la TVA ou la CSG. Le débat a eu lieu. A titre personnel, et depuis plusieurs mois, vous le savez, monsieur le ministre, j'étais favorable à la CSG. La TVA était aussi un outil intéressant. Mais si la France avait été seule à la choisir, cette décision aurait eu un effet négatif. Donc, le choix a été fait d'appliquer la CSG. Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de réfléchir avec nos partenaires européens à ce que j'appelle une « TVA sociale européenne ».

M. Louis Pierna. Ah !

M. Jean-Yves Chamard. Je m'explique. Lorsque nous importons des produits de pays où il n'y a pas de protection sociale, par définition le prix du produit n'incorpore pas le coût de cette protection...

M. Jean-Claude Lefort. Evidemment !

M. Jean-Yves Chamard. ... à l'inverse de ce qui se passe pour les produits que nous leur vendons.

Si une TVA ou un mécanisme similaire permettait de faire payer au moins pour partie la protection sociale aux produits que nous importons et de ne pas la faire payer, dans une certaine mesure, aux produits que nous exportons, tout ne serait pas résolu, mais ce différentiel serait réduit.

La France seule ne peut décider l'application d'une telle décision, laquelle ne peut être que communautaire. Je comprends tout à fait que le Gouvernement n'ait pu obtenir en quelques semaines l'accord de tous nos partenaires, mais cette piste d'une TVA sociale européenne doit rester ouverte et même, dans les mois et les années qui viennent, être empruntée par d'autres pays développés, comme les États-Unis.

Je suis donc favorable à la CSG à deux conditions : d'une part, qu'elle soit intégrée dans un plan d'ensemble visant à pérenniser notre système de protection sociale et, d'autre part, qu'elle soit déductible. C'est ce que, m'exprimant au nom du groupe du RPR, j'avais déclaré à cette tribune lors de sa création par M. Rocard. Si nous avions alors voté contre, c'est en raison de l'absence d'un plan d'ensemble — c'est-à-dire de mesures structurelles — et faute de toute déductibilité.

Certes, cette dernière pose problème à certains au sein même de notre majorité. Je rappelle que, tous ensemble, nous avons protesté en 1990 et que, dans les documents que nous avons rendus publics lors de la campagne des législatives, nous avons annoncé que nous irions vers la déductibilité. Certes, on peut changer d'avis. Mais les déclarations

ou engagements passés ne sont sans doute pas les arguments majeurs.

La raison la plus importante est celle-ci : comment se fait-il qu'au-delà même de l'UPF - l'Union pour la France - au sein même du parti socialiste - encore que ses partisans n'osent pas trop le dire aujourd'hui -, dans les rangs de partisans sociaux, les voix soient si nombreuses en faveur de cette déductibilité ? Il doit bien y avoir une raison ! La raison, c'est que, au fond, les Français n'acceptent pas l'idée de payer un impôt sur des sommes qu'ils n'ont pas vu rentrer dans leur portefeuille. C'est le problème du prélèvement à la source.

On a coutume de dire qu'un vieil impôt est un bon impôt. Je dirai volontiers qu'un bon prélèvement est un prélèvement accepté par nos concitoyens. Aussi, le fait qu'il soit au moins pour partie déductible, comme le Gouvernement en a fait le choix, le rend acceptable. Je souhaite donc que ce soit bien ce parti qui sera retenu.

Il faut aussi que la mesure soit juste sur le plan social. Elle implique donc un plafonnement et la déductibilité de la seule partie majorée. Un argument que j'ai rarement entendu ou lu me paraît important. Je vais l'exposer en quelques mots. Lorsqu'on dit que la CSG, c'est 1 p. 100, c'est 1 p. 100 de quoi ? Des revenus encaissés avant impôt ? Non : en réalité, c'est 1 p. 100 du revenu réellement disponible, c'est-à-dire après impôt. Prenons une personne dont l'imposition frappe 33 p. 100 du revenu. Le 1 p. 100 s'applique sur les quelque 66,6 p. 100 disponibles.

On aurait pu craindre une CSG progressive. Grâce aux correctifs que vous proposez, monsieur le ministre, elle devient quasiment proportionnelle et, du même coup, socialement juste.

Bien sûr, monsieur le ministre, vous n'êtes pas complètement au bout de vos peines, en matière de protection sociale. En effet, en dépit des décisions que le Premier ministre a le grand courage de prendre et que nous soutiendrons concernant la retraite, les ressources de la branche, c'est-à-dire les cotisations, progresseront pendant des années encore moins vite que les dépenses. Nous avons encore un peu de temps devant nous, mais pour des raisons à la fois démographiques et de mûrissement, comme on dit, du régime - Michel Rocard l'explique clairement dans son Livre blanc - et malgré l'allongement de la durée de versement des cotisations, un différentiel continuera à exister, même s'il ira en diminuant.

Enfin, il nous restera à décider des mesures à la fois conjoncturelles et structurelles concernant l'assurance maladie. Elles n'ont pas encore été prises. Quel financement complémentaire sera-t-il demandé aux Français ? Le Premier ministre, j'imagine, rendra publique sa décision dans quelques semaines. La concertation est en cours. Que sera-t-il demandé aux professionnels de santé, aux hôpitaux pour que la dérive structurelle ne se poursuive pas ? Certes, il y aura des mesures difficiles à prendre, mais c'est cela, être responsable : décider à la fois du court et du moyen terme.

Pour ces raisons, monsieur le ministre, les collègues de mon groupe et moi-même approuvons complètement votre politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Je demanderai à l'ensemble des orateurs d'être plus respectueux de leur temps de parole, si nous ne voulons pas dépasser le temps qui nous est imparti ce soir !

La parole est à M. Dominique Paillé.

M. Dominique Paillé. J'essaierai d'être plus bref que mon ami Chamard. A ce stade de la discussion, je me bornerai à

vous donner mon sentiment personnel sur le collectif et le plan qui nous sont présentés.

En accédant au pouvoir, la nouvelle majorité a hérité, vous avez hérité, monsieur le ministre, d'une situation économique désastreuse, caractérisée par une récession très forte et par la déflation, puisque nous faisons face à une baisse des prix réels.

Pour conduire le pays sur la voie du redressement, vous avez d'abord choisi de restaurer les grands équilibres en comblant les déficits. A très court terme, cette solution a l'avantage de garantir les acquis sociaux mais l'inconvénient de prélever sur la consommation par le biais de la CSG et, de ce fait, d'entraîner une hausse du nombre des chômeurs.

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. Dominique Paillé. Vous tentez de compenser ces effets négatifs par une relance fondée sur un emprunt de 40 milliards de francs. C'est une décision qui me paraît sage, même s'il apparaît que l'ampleur de la relance ainsi provoquée reste en deçà des besoins.

Monsieur le ministre, je comprends et, comme mon ami Chamard, je soutiens la démarche du Gouvernement.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Dominique Paillé. Je considère qu'il s'agit là d'un premier volet, motivé par l'urgence, d'un plan d'action économique qui sera, je l'espère, très rapidement complété.

Ces compléments sont en effet impératifs. Nous avons été élus en capitalisant l'espoir de nos concitoyens. Il nous faut aujourd'hui acquérir durablement leur confiance, sans laquelle tous nos efforts de redressement risquent d'être vains.

M. Jean-Claude Lefort. Oui !

M. Dominique Paillé. Cette confiance, nous ne l'obtiendrons que si nous marquons une rupture lisible et forte avec le pouvoir précédent.

Pour ce faire, il nous faut agir dans quatre domaines qui débordent largement, j'en conviens, le cadre de ce collectif, et qui imposent des réformes de fond.

D'abord, le domaine social. Il nous faut user de tous les moyens pour modifier les comportements de l'ensemble des acteurs de santé afin de parvenir à maîtriser les dépenses d'assurance maladie.

Nous devons également modifier le financement actuel de notre système de protection. Le prélèvement sur les salaires, donc sur le travail, conduit à accroître le chômage, c'est une évidence maintes fois rappelée. Réduire les charges comme nous le précisons il y a encore quelques semaines est un bon objectif, mieux les répartir entre les diverses industries, pour éviter d'asphyxier nos entreprises de main-d'œuvre en est un autre, prioritaire, à mon sens, dans la conjoncture actuelle.

A cet égard, de nouveaux critères pour ces prélèvements peuvent être retenus. Je tiens à votre disposition plusieurs propositions et études menées en ce sens.

Le deuxième domaine qui appelle des réformes de fond est celui de notre fiscalité. Je vois deux priorités, que le collectif ne retient pas : la modification de la progressivité de l'IRPP pour ne pas étrangler les classes moyennes, comme c'est le cas actuellement ; la refonte de la taxe professionnelle, dont je conçois les difficultés mais qui est pour tous les chefs d'entreprise un impératif.

M. André Santini, président de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. Dominique Paillé. Le troisième domaine concerne les importations. Sous peine de perdre rapidement nos industries de main-d'œuvre - et je suis particulièrement sensible à

ce problème, en tant qu'élu d'un milieu rural - il est urgent de contourner les importations, de détaxer si nécessaire, et, pourquoi pas ? d'imposer une sorte de compensation sociale aux productions délocalisées qui réintègrent par la suite notre territoire.

M. Jean-Claude Lefort. C'est une bonne idée !

M. Dominique Paille. Je suis heureux de voir qu'il y a une sorte de consensus sur ces bancs ! (*Sourires.*)

Enfin, ces trois réformes de fond n'auront pas l'impact souhaité si, parallèlement, vous ne mettez pas en place une politique nouvelle d'aménagement du territoire. A ce propos, j'aurais aimé que l'effort d'investissement dans les travaux publics que propose votre plan soit amplifié.

Monsieur le ministre, je crois sincèrement que nos concitoyens attendent ces réformes de fond. Ils y sont prêts. Nous ne devons pas décevoir cette attente.

Il nous appartient d'avoir très vite dans ces domaines des idées neuves et de provoquer sans attendre le choc psychologique nécessaire à la réussite de la politique que vous souhaitez mettre en œuvre et pour laquelle je vous apporte mon soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le président, monsieur le ministre, pour avoir été de ceux qui ont beaucoup alerté avant les élections sur la gravité des problèmes de financement de la protection sociale et des menaces pour la cohésion sociale qu'ils contenaient en germe, au risques parfois - y compris dans nos rangs - d'en paraître dérangeant, voire importun, je voudrais d'emblée vous faire part d'une double satisfaction.

Premièrement, je constate dans le collectif un début de prise en main des problèmes de fond de notre système de protection sociale ; je pense aux dispositions concernant l'augmentation du nombre des trimestres dans le calcul du montant de la retraite, la prise en compte des vingt-cinq meilleures années de salaire et l'annonce faite hier par le Premier ministre d'économies nécessaires sur le régime maladie, portant dans un premier temps sur quarante milliards de francs.

Cela ne sera pas suffisant, mais c'est un bon début et va dans le sens du souhaitable. Je vous rappelle les chiffres que j'avais indiqués à la fin décembre l'année dernière : les besoins de financement de la seule branche « retraites » pour maintenir le niveau des pensions à l'horizon 2005 sont estimés à 310 milliards de francs. Quant à ceux des dépenses maladie, au taux de progression actuel - plus de 7,2 p. 100 - ils devraient doubler en neuf ans, soit 470 milliards de francs de plus. Additionnons les deux chiffres : nous en sommes à 780 milliards de francs. Prolongeons les courbes : nous allons au-devant de problèmes énormes.

Vous avez commencé à en prendre conscience, à décider de bonnes dispositions ; je voulais vous en donner acte et vous demander de poursuivre dans cette voie courageuse, même si je conçois qu'elle n'est pas très populaire. Mais si nous ne prenons pas les décisions qui conviennent, l'avenir sera très sombre pour les Français.

Deuxième sujet de satisfaction : les nouvelles dispositions annoncées hier. Bien sûr, nous aurions aimé les apprendre autrement que par la presse, notamment nous, les membres de la commission des finances...

M. André Santini, président de la commission de la production et des échanges. Mauvais joueur !

M. Jean-Pierre Delalande. ... mais nous vous donnons acte de votre sens de l'adaptation, de votre rapidité de réac-

tion, de votre prise de conscience du délitement de notre tissu économique, et tout particulièrement de celui de nos PME.

J'ai cru comprendre, à travers le dispositif mis en œuvre, que vous entendiez lutter contre tout tropisme macroéconomique, souvent technocratique et parisien,...

M. Jean-Claude Lefort. Pharisien !

M. Jean-Pierre Delalande. ... pour étudier vraiment le tissu économique. J'ai fait le point, avec le président du tribunal de commerce, des faillites d'entreprises dans mon département. Le Val-d'Oise, avec un million d'habitants, se situe un peu à contre-courant : c'est en effet un département qui rajeunit, qui crée des emplois. Et pourtant, le nombre de faillites croît très rapidement, pour deux raisons principales. La première, c'est la restriction des encours de crédits par les banques qui doivent éponger les risques qu'elles ont pris dans leurs engagements immobiliers ; la deuxième, c'est le rapatriement dans les grands groupes d'activités données jusque-là en sous-traitance, alors même que ces entreprises sous-traitantes avaient été bien gérées et avaient investi à la demande de leurs clients.

Vous avez compris qu'on ne pouvait plus attendre dans la lutte contre le délitement de notre industrie.

Plutôt que parler technique - beaucoup a déjà été dit et très bien dit, notamment par notre rapporteur général - je voudrais juste vous faire part de deux convictions fortes, deux lignes politiques essentielles pour assurer notre avenir économique et notre emploi.

La première a déjà été évoquée par mes deux prédécesseurs, mais j'y insiste à nouveau. Pour lutter pour l'emploi, il nous faut un début d'organisation des marchés internationaux, une sorte de code de bonne conduite, non seulement des pays européens mais des pays industrialisés. Il ne s'agit pas de tomber dans le travers et les effets pervers que pourrait engendrer un protectionnisme mal compris. Mais il faut tordre le cou à la notion de guerre économique, à cette course à la productivité qui a les conséquences suivantes : jusqu'à la fin de l'an dernier, nous avions une croissance qui, contrairement à tout ce que nous ont appris nos professeurs d'économie quand nous étions étudiants, générerait du chômage et nous risquons de créer une société dans laquelle un petit nombre aura le savoir, la puissance financière, et un grand nombre sera progressivement en voie de marginalisation de la société. Ce n'est évidemment pas supportable. Tout en refusant de casser la dynamique des échanges internationaux, il nous faut repenser les conditions du libre-échange mondialiste et lutter contre ses effets pervers.

Il faut donc une attitude fine, c'est-à-dire des dispositions adaptées selon les marchés, car la situation est différente selon qu'on a affaire à des industries de haut savoir-faire ou de forte main-d'œuvre.

Il importe aussi de lutter contre les délocalisations, au sein de l'Europe évidemment, et donc de promouvoir l'harmonisation sociale européenne et l'Europe sociale.

M. Jean-Claude Lefort. Par le haut !

M. Jean-Pierre Delalande. Par le haut, nous en sommes d'accord !

Mais il faut également lutter contre les délocalisations hors de France. De ce point de vue, l'exemple anglais est tout à fait intéressant. En 1958, le niveau de vie d'un Anglais était de 25 p. 100 supérieur à celui d'un Français. Aujourd'hui, l'industrie anglaise est délitée et le niveau de vie des Britanniques est de 40 p. 100 inférieur au nôtre. Eh bien, si nous faisons sur le « tout financier », en délocalisant au nom du principe : « je préserve au moins mon entreprise », mais en tuant les emplois intérieurs, nous tomberons inévitablement à ce niveau.

C'est pourquoi nous devons nous battre pour réindustrialiser notre pays et cibler nos aides vers cette réindustrialisation. Nous ne maintiendrons pas notre standard de vie uniquement avec du tourisme, des services et quelques grands groupes. Nous avons besoin d'industries fortes pour garder notre capacité de recherche et de métiers induits, bref pour rester dans la course. Car il n'y a pas de bonne économie sans bonne industrie.

Il ne suffit pas de parler de dumping social ou de dumping économique, ce qui pourrait laisser croire que nous avons des tendances frileuses. Non, il faut que la France prenne des initiatives et convainque ses partenaires de mieux organiser la concurrence, plus finement, marché par marché, activité par activité. C'est un gros travail, je ne le conteste pas. Mais s'il n'est pas fait, je suis persuadé que nous aurons très vite des déboîtes, en termes non seulement de résultats économiques mais surtout d'emplois, ce qui est humainement beaucoup plus grave.

La deuxième conviction que j'aimerais vous faire partager, c'est qu'en matière d'aide à l'emploi, question que je suis de très près depuis dix ans, je ne crois vraiment plus aux mesures globales.

Abaisser le coût du travail des industries à forte main-d'œuvre et à faible qualification, c'est une bonne chose. De ce point de vue, la prise en charge par l'État des cotisations sociales portant sur les 1 000 premiers francs des salaires inférieurs à 1,1 fois le SMIC, est certainement une mesure judicieuse. Elle permettra d'éviter les licenciements et donc une désolubilisation des intéressés.

En revanche, prendre en charge les cotisations sociales pour les nouvelles embauches au-delà du premier salarié, comme j'ai lu qu'on en avait l'intention, en allant jusqu'au deuxième, au troisième, voire au quatrième salarié, ce sera inopérant, ce sera le tonneau des Danaïdes, cela coûtera très cher pour rien, car cela ne modifiera nullement le comportement des opérateurs et des chefs d'entreprise. On n'embauche pas pour ne pas avoir à payer de charges ! En fait, cela traduit un essoufflement de la réflexion sur le sujet contre lequel il faut lutter, et je vous ferai à cet égard quelques propositions.

De même, il convient de faire attention à la cohérence des décisions gouvernementales. Dire qu'on va faciliter les retraites progressives avec embauche de jeunes, c'est non seulement aller contre l'objectif d'allongement de la durée des cotisations de retraite...

M. Louis Pierna. Eh oui !

M. Jean-Pierre Delalande. ... mais c'est aussi générer un effet de substitution, alors que l'on cherche à lutter contre le licenciement des salariés de plus de cinquante ans. Par contre, dire clairement que l'âge du départ à la retraite doit toujours être choisi, la retraite étant alors proportionnelle au temps de cotisation, c'est une démarche respectant la liberté.

En ce qui concerne la prise en charge d'une partie de la perte de salaire pour ceux qui acceptent de réduire leur temps de travail afin d'éviter des licenciements, mesure annoncée hier par le Premier ministre, il conviendra de prévoir des modalités très précises et de tenir compte de l'expérience mise en place par l'Italie il y a quelques années. Je n'imagine pas que ce soit une faculté offerte à tous. Vous sentez bien, monsieur le ministre, qu'elle aurait un effet d'effritement, de précarisation, disons-le, qui n'entre évidemment pas dans vos intentions. En effet, même arrêté après concertation entre les dirigeants de l'entreprise et les salariés, ce dispositif donnerait un pouvoir de négociation beaucoup plus fort à la direction. Afin d'éviter des effets pervers, il faudra donc, à mon avis, au moins limiter l'application de cette mesure au passage d'une situation conjoncturelle difficile dûment constatée.

Et puis, de grâce, stabilisons les procédures en matière d'emploi car, pour être efficaces, les mécanismes d'aide doivent être repérables et clairement connus. Quand ils sont trop compliqués, les chefs d'entreprise renoncent à les comprendre et aussi astucieux qu'ils soient, ils ne sont pas utilisés.

Ce qu'il faut faire, je le l'avais dit avant les élections et je répète avec insistance, c'est entamer très vite une négociation branche par branche, pour étudier marché par marché les conditions de l'emploi, les modalités de l'incitation à réinvestir s'adressant aux opérateurs privés, et pour ajuster les systèmes d'aides en fonction de la diversité des cas. La situation économique est telle que nous ne pourrions malheureusement pas leur consacrer trop de crédits. Les aides devront donc être précisément ciblées, selon les types de marchés et les types d'entreprises. Pour certaines, ce seront des allègements de cotisations sociales ; pour d'autres, des incitations fiscales à l'investissement ; ailleurs encore, des mesures particulières. Bref, nous devons faire du « tricoté main » pour utiliser au mieux les crédits dont nous disposons.

Il serait également opportun de réfléchir à la compensation partielle de la différence entre le salaire ancien et un salaire nouveau qui pourrait être accepté par les salariés. Actuellement, les conditions d'octroi sont assez restreintes parce que l'on considère ne peut pas être à la fois au chômage et au travail. C'est une erreur qui coûte extrêmement cher aux ASSEDIC. Il me semble qu'il faudrait creuser cette piste et je vous referai des propositions en ce sens. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Enfin, il faut mettre en œuvre la notion de « salaire convenable », comme cela a été fait en Allemagne. Je n'ai pas le temps de développer cette idée, mais nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

Pour conclure, monsieur le ministre, je me résume.

Premièrement, cesser la guerre économique et organiser les marchés en fonction de niveaux de protection sociale plus homogènes, en créant des zones de concurrence où des pays soumis aux mêmes conditions de compétition économique pourraient augmenter leur protection sociale et rejoindre le niveau supérieur.

Deuxièmement, cibler très précisément, très finement, très intelligemment, les aides publiques.

Telles me paraissent être les deux orientations essentielles en matière d'aide à l'emploi.

J'ai compris que le Gouvernement voulait cadrer ses actions, et c'est tout à son honneur. Attention néanmoins - je me permets de vous le dire - à ce qu'il ne réfléchisse pas trop seul ! Avant de mettre en œuvre ces dispositions, puisse-t-il en parler avec les parlementaires qui suivent ces questions depuis longtemps. Je suis sûr qu'il aura à cœur de le faire pour que son message et son action passent encore mieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Gaston Flosse.

M. Gaston Flosse. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le contexte qui a présidé à l'élaboration du collectif budgétaire présenté par le Gouvernement me rappelait quelque chose. Un audit financier de l'état des lieux, la recherche de la transparence, une volonté de redressement : c'était ce que, à notre modeste échelle, certes, nous avions fait il y a deux ans quand nous étions revenu à la tête du gouvernement territorial de Polynésie française. Et là aussi, nous avions constaté qu'avait été dissimulée une gestion désastreuse. Avec la complicité du gou-

vernement socialiste de l'époque, on avait même été jusqu'à emprunter pour couvrir des dépenses de fonctionnement ! Aujourd'hui encore en Polynésie, à laquelle d'autres coups ont été portés pendant les deux années passées, nous supportons les conséquences de l'inconséquence et nous devons assumer la responsabilité de l'irresponsabilité. Ce n'est donc pas moi, monsieur le ministre, qui critiquerai la philosophie du projet de loi de finances rectificative du Gouvernement. J'espère seulement que votre effort de redressement portera ses fruits pour toute la nation et le plus rapidement possible.

Si je n'étais pas profondément convaincu de la nécessité intrinsèque d'une France forte et digne, d'une France qui fasse honneur à sa tradition, mon seul égoïsme de représentant de l'outre-mer me dicterait cette approbation : il ne saurait y avoir de départements et territoires d'outre-mer en bonne santé sans que la République tout entière soit elle-même en bonne santé.

Le destin de nos départements et territoires répartis dans tous les océans, témoins de la grandeur de la France, est celui de l'ensemble de la République. C'est le message que nous avons toujours entendu de l'homme politique qui a depuis toujours été attentif à l'outre-mer, Jacques Chirac.

Dans quel autre ensemble pourrions-nous nous épanouir ? Lorsque j'assumais des responsabilités au sein du Gouvernement de la République, j'ai sillonné l'océan Pacifique dans tous les sens et, croyez-moi, j'ai vu assez de misère, assez de carences scolaires et sanitaires, notamment dans certains pays qui entourent nos territoires, pour mesurer à quel point le niveau de vie des populations de notre outre-mer est l'exception, que seule permet notre appartenance à une grande nation.

Les tombes de ceux qui sont morts pour la patrie et la défense de nos libertés communes montrent que les citoyens de l'outre-mer savent où est le bon combat. De son côté, la Polynésie, territoire autonome de la République et qui a constamment choisi jusqu'à présent d'être française, a contribué, pendant trente ans, à l'effort de défense nationale en accueillant le centre d'expérimentation du Pacifique. Monsieur le ministre, je pense qu'à un moment où l'outre-mer français souffre et où des tentations d'« indépendance-illusion », d'« indépendance-misère », d'« indépendance-violence » se font jour, en particulier dans mon territoire, il n'était pas inutile de rappeler le caractère fondamental des liens qui nous unissent.

Vous avez assorti votre programme de redressement financier d'un programme de réactivation économique, tel...ent attendu pour le retour de la confiance que vous venez de le compléter pour l'intensifier. De cela, je me réjouis, et je suis fier, élu de la lointaine Polynésie, de participer au redressement de la France.

Je souhaite seulement que les départements et territoires d'outre-mer soient pleinement associés à la relance économique que vous provoquez ainsi. Ils sont pour la plupart, en effet, dans une situation pire que celle de la métropole. Régression économique, effondrement des finances publiques, chômage généralisé, tous ces signes sont ceux de la tempête qui peut emporter nos compatriotes vers la ruine.

Je comprends bien que vous ne vouliez pas poursuivre une politique d'aide à court terme, qui n'a que trop contribué à faire de nos compatriotes d'outre-mer des assistés. Sans chercher à polémiquer, avec vos prédécesseurs, si je prends comme référence les travaux du commissariat général au Plan et que je lis des mots comme « scénario catastrophe » accolés à la perspective de la poursuite de la politique menée par le gouvernement précédent, je ne peux être que très inquiet et conclure à la nécessité de changer de cap, c'est-à-dire à la mise en place d'une véritable politique structurelle.

Mais je suis, dans le même temps, parfaitement conscient que les marges de manœuvre du Gouvernement sont des plus réduites. Il n'est pas très agréable pour un ministre de passer son temps à rechercher le financement des promesses de son prédécesseur, ces dernières n'ayant pas été accompagnées de la mise en place des financements nécessaires.

L'incurie des gouvernements de la dernière législature a été dramatique pour l'outre-mer, et les remèdes apportés aux problèmes structurels devront, pour être supportables par la population, être gérés sur une longue période afin que soient réalisées dans la durée les adaptations nécessaires.

Aussi, monsieur le ministre, ai-je une double requête à vous présenter. D'abord assumer l'héritage, dégager les financements pour respecter les promesses du gouvernement qui vous a précédé, car il s'agit de la continuité de l'Etat et du respect de sa parole qui ne sauraient être mises en cause. Mais aussi éviter la gabegie. L'effort de solidarité de la nation vis-à-vis de l'outre-mer doit corrélativement être accompagnés d'un effort de chacun des DOM-TOM pour régler ses problèmes structurels.

Il n'est plus acceptable, et cela ne doit plus être accepté, qu'une collectivité d'outre-mer puisse recourir à l'emprunt pour financer ses frais de fonctionnement. Quand, en parcourant hier un quotidien du soir, j'apprends qu'un DOM a un déficit de 800 millions de francs, je ne peux pas comprendre comment les autorités de tutelle ont pu accepter les budgets qui ont conduit cette collectivité dans une position intolérable. Le laxisme de l'autorité de tutelle constitue une faute que, malheureusement, le Gouvernement doit aujourd'hui assumer.

Un des moyens pour le faire serait peut-être que l'Etat accorde exceptionnellement sa garantie aux emprunts nécessaires à la remise à niveau des collectivités d'outre-mer, voire qu'il consente à l'étalement de leurs dettes. Car, aujourd'hui, des collectivités sont quasiment en faillite et alimentent la crise économique parce qu'elles sont incapables de réaliser des investissements. Mais le redressement implique d'apurer le passif, ce qui ne sera pas chose aisée, et je crois que c'est à ce niveau que l'outre-mer a besoin de votre soutien. Le passif est très lourd, mais doit être assumé. Il est en effet essentiel que la solidarité nationale joue pleinement et que l'Etat apporte son soutien aux efforts consentis par les départements et territoires d'outre-mer pour assainir leurs finances publiques et pour réactiver leurs économies.

Quelles sont donc les conditions qui, à mon avis, devraient être remplies pour que se substitue à une assistance sociale aux effets pervers une véritable aide au développement ?

Tout d'abord, il convient que nous, responsables des départements et territoires, sachions mettre un terme à la croissance des dépenses de fonctionnement de nos collectivités publiques. Il faut ensuite, me semble-t-il, inscrire nos actions, même si elles sont infléchies par la conjoncture, dans le cadre d'un programme à long terme, avec l'objectif d'améliorer notre autonomie économique. Il y va de notre honneur et de notre dignité. C'est ce que s'est employé à faire mon gouvernement territorial.

Entamée dès 1988, la dégradation des finances publiques du territoire a conduit ce dernier à une quasi-cessation de paiement en 1990, le budget de la Polynésie étant passé durant cette période de 2,640 milliards de francs à 3,135 milliards, soit une augmentation de 18 p. 100 en deux ans. L'endettement a progressé de 1,54 milliard en 1988 à 2,85 milliards en 1990. Notre gouvernement territorial, issu des élections de 1991, a réduit le budget de 2 milliards de francs Pacifique en 1992 et est passé de 301 créations de postes en 1990 à deux en 1993.

Nous pensons que notre vertu nous permettrait de trouver un accueil favorable pour la suite de notre redressement auprès des autorités et institutions de l'Etat. Mais, après avoir toléré des emprunts sans limite jusqu'en 1991, les caisses prêteuses, découvrant à l'occasion de notre rigueur que le laxisme antérieur avait été trop grand, se sont battues pour ne pas nous prêter. Après avoir laissé dans le passé se creuser un déficit camouflé, mais bien visible, le représentant de l'Etat déférait notre budget à la chambre régionale des comptes. Votons-nous des impôts nouveaux, forcément impopulaires, que le Haut commissaire laissait des émeutiers envahir la route, dont ils restaient maîtres. Était-ce le secret désir de certains membres du Gouvernement socialiste de se débarrasser d'un territoire encombrant ? Était-ce hostilité à l'encontre d'un homme fidèle à ses convictions et qui était alors dans l'opposition ?

Enfin, après quelques cyclones - car rien ne nous aura été épargné ! - une décision du Président de la République mettrait soudainement fin aux expérimentations nucléaires alors que, pendant trente ans, le centre d'expérimentation avait été un moteur de la croissance en Polynésie française, et la plaçait ainsi dans une situation critique.

Comment dès lors s'étonner du tourbillon politique dans lequel nous nous trouvons désormais pris ? Saurons-nous éviter la situation qu'a connue la Nouvelle-Calédonie ? A des problèmes inajeurs doivent être apportés des remèdes forts. C'est ce que nous souhaitons pour l'ensemble des DOM-TOM, et pour la Polynésie française en particulier. Nous faisons confiance à Edouard Balladur et à son gouvernement pour le faire.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Flosse.

M. Gaston Flosse. Je sais, monsieur le président, que j'ai dépassé mon temps de parole, mais j'ai fait 20 000 kilomètres pour venir à cette tribune. (*Sourires.*) Accordez-moi une minute de plus car, je n'interviendrai pas trop souvent dans la suite du débat.

M. le président. Une minute pour 10 000 kilomètres alors ! (*Sourires.*)

M. Gaston Flosse. La Polynésie française a mis au point un projet de pacte de progrès après avoir accompli un travail de grande envergure et de longue durée en concertation avec l'ensemble des institutions et des organismes représentatifs du territoire ainsi qu'avec le représentant de l'Etat. Ce projet de pacte qui a été présenté, je le souligne, à tous les partis et groupes parlementaires de la République en janvier dernier consiste en un programme de développement de dix ans. Il a abouti à un accord cadre dont je n'ai malheureusement pas vu un commencement d'application après sa signature par le précédent ministre des DOM-TOM.

Nous travaillons aujourd'hui à l'élaboration d'une loi d'orientation tendant à insérer le pacte de progrès dans un cadre qui donnera au territoire les moyens de poursuivre sa politique de redressement. Chacun, je pense, aura conscience que ce redressement doit intervenir d'urgence.

Monsieur le ministre, vous connaissez bien notre territoire, ses problèmes et ses chances. Il me paraît inutile de préciser que je compte sur vous. Pour ma part, j'ai conscience que le redressement national est engagé sous la direction du Premier ministre et que ce collectif en est la première manifestation, je le voterai donc, tout comme M. Juventin, avec l'espoir que le redressement sera celui de la France tout entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances. Monsieur le président, ce n'est pas pour allonger le débat, bien au contraire. Alors que dix-huit orateurs sont encore inscrits dans la discussion générale, je tiens à rassurer mes collègues : chacun aura maintes occasions de s'exprimer. Nous allons, en effet, devoir examiner près de 200 amendements ! Qu'ils ne s'épuisent donc pas !

Précisément, je tenais surtout à informer mes collègues, et, notamment M. Bonrepaux qui l'avait souhaité, que la commission des finances se réunira demain matin à neuf heures trente et avec l'accord de M. le rapporteur général, pour examiner ces amendements déposés par le Gouvernement a joints à son texte.

J'y insiste, monsieur le président, mes chers collègues, il faut raison garder, car l'examen de ce collectif s'annonce lourd. Quel que soit l'intérêt de chacune des interventions, ayez en mémoire que la discussion se prolongera probablement très longuement la nuit prochaine la nuit prochaine seulement, je l'espère.

M. le président. Le concours de votre force de conviction me sera particulièrement utile pour obtenir des parlementaires qui vont maintenant intervenir, respecter qu'ils ont le temps de parole de cinq minutes qui leur est imparti.

La parole est à Gérard Trémège, pour cinq minutes.

M. Gérard Trémège. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais m'efforcer de faire entendre la voix d'un chef d'entreprise en tenant compte des remarques de M. le président de la commission des finances.

Je note, dans ce collectif, une volonté de rupture évidente et salutaire avec le passé, un souci de vérité et une volonté d'action courageuse que je tenais à souligner. Je ne peux bien évidemment qu'être en accord avec les grands principes qui l'animent : assainir les finances publiques, mobiliser l'épargne disponible vers l'économie, soutenir l'emploi et aider les entreprises.

Assainissement des dépenses publiques : en la matière, il y a véritablement urgence. En effet, si l'on cumule le déficit budgétaire de l'année 1992 et celui prévu pour 1993, on arrive à plus de 550 milliards de francs de déficit sur deux exercices, soit plus du tiers du budget de la France. C'est considérable et hypothèque très sérieusement les budgets à venir. Il convient donc d'agir très rapidement dans le sens d'un allègement de cet endettement.

Mobilisation de l'épargne vers l'économie : monsieur le ministre, nos entreprises souffrent aujourd'hui dans notre pays de plusieurs maux. Comme l'a indiqué mon collègue M. Delalande, au-delà des considérations purement fiscales et sociales, il y a les faits. Sur le terrain, l'embauche dans les entreprises n'est pas nécessairement liée aux allègements de charges fiscales ou sociales. Me proposeriez-vous demain d'embaucher deux personnes sans charges sociales, que je ne pourrais le faire, car c'est le travail qui manque. J'espère donc que nous serons capables de mettre en œuvre une politique nouvelle qui donnera à nos entreprises un environnement favorable.

D'abord un environnement économique favorable avec des règles claires, saines et précises en matière de relations internationales et de concurrence, qui permettront à la concurrence déloyale de ne plus s'exercer avec l'acuité que nous connaissons aujourd'hui et crée d'importants problèmes à notre industrie et à nos entreprises.

Ensuite un environnement financier favorable. Dieu merci, depuis quelques semaines, notre environnement financier s'améliore : les taux d'intérêt baissent. Malheureusement, les répercussions immédiates de ces baisses commencent à peine à se faire sentir sur le terrain. Une rela-

tion nouvelle doit également s'instaurer entre le banquier et l'entreprise qui souffre de celle qui existe aujourd'hui.

A ce propos, permettez-moi de regretter que les sociétés de développement régional, qui ont par le passé joué un rôle important, aient depuis quelques années dévié de leur objet initial et se soient comportées comme des banquiers traditionnels. J'ai le sentiment qu'en réactivant le réseau en redonnant aux sociétés de développement régional les moyens de revenir à leurs objectifs initiaux, nous pourrions donner aux entreprises de notre pays des moyens en fonds propres qui leur font aujourd'hui défaut.

On ne peut parler de l'environnement financier de nos entreprises sans évoquer le système fiscal auquel elles sont soumises. De toute évidence, monsieur le ministre, notre fiscalité ne correspond plus à l'économie moderne de notre pays. Nous devons, de toute urgence, engager une réflexion de fond sur la fiscalité de l'an 2000 que nous voudrions mettre en œuvre tant pour les particuliers que pour les entreprises. C'est un défi majeur qui nous est posé aujourd'hui. C'est un rendez-vous que nous ne devons pas manquer et je souhaite que soit rapidement engagée cette réflexion sur une fiscalité moderne pour des entreprises modernes, pour un pays moderne.

Permettez-moi à présent de donner mon sentiment sur quelques dispositions. Dans l'ensemble, monsieur le ministre, les mesures que vous nous proposez vont dans le bon sens. Certaines, toutefois, n'ont pas toujours un caractère décisif.

Ainsi, l'allègement des cotisations d'allocations familiales pour les petites entreprises est plutôt une bonne disposition. Mais les bas salaires ne risquent-ils pas, en conséquence, d'être bloqués aux niveaux fixés par ces seuils ?

En revanche l'article 1^{er}, sur le décalage de la TVA, monsieur le ministre, a manifestement été écrit à l'encre technocratique. Il s'agit d'un emprunt forcé de 100 milliards de francs pour les entreprises de notre pays. Certes, il nous a été précisé que 18 p. 100 seulement de nos entreprises sont concernées. Je note néanmoins que toute entreprise qui aura plus de 53 000 francs par mois d'achats de biens et de services sera concernée par le gel de son mois moyen de TVA. Près de 100 milliards de francs : c'est tout de même un gel de trésorerie important. Monsieur le ministre, je souhaiterais qu'en la matière les propositions de la commission des finances puissent être retenues.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Gérard Trémège. Je conclus, monsieur le président.

S'agissant de la taxe professionnelle et de l'article 27 de la loi de finances pour 1993, il est indispensable d'accomplir un effort en faveur des petites entreprises. Les dispositions actuelles constituent une captation abusive de financements pour des milliers d'entreprises de notre pays : plus de huit milliards de trésorerie. Je vous invite là encore, et dans la mesure du possible, monsieur le ministre, à tenir compte des propositions de la commission des finances.

Quant à l'emprunt qui nous est proposé, je note qu'il va également dans le bon sens. Je déplore toutefois qu'une part importante de ces quarante milliards - au moins dix-huit - ne soit pas destinée à l'investissement. Ce n'est pas votre faute, monsieur le ministre, je le sais bien. Mais nous allons désinvestir et j'aurais aimé que le désinvestissement aille à l'investissement.

En conclusion, monsieur le ministre, vous avez choisi la voix de la vérité et celle du courage. Ce choix de la responsabilité, de l'action claire et efficace que vous nous avez proposé, c'est aussi le nôtre. Votre ardeur, votre enthousiasme, ce sont aussi les nôtres. Nous vous soutiendrons avec exigence, vigilance mais aussi avec loyauté. Monsieur le

ministre, vous souhaitez redonner à chacun le goût d'innover, la volonté d'entreprendre, le courage d'investir et les moyens de réussir. Telle est aussi notre ambition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Maxime Gremetz. Marseille a gagné !

M. le président. En effet, Marseille a gagné 1 à 0. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La parole est à M. Pierre-Rémy Houssin.

M. Pierre-Rémy Houssin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on apprend aux élus locaux, maires, présidents de conseil général ou régional, à bâtir des budgets loyaux. C'est un peu l'abc.

Tout au long de la discussion du projet de loi de finances pour 1993, nous avons dénoncé la sous-estimation des dépenses et la surestimation des recettes. On nous a accusés de mensonges, de défaitisme et de n'avoir qu'un but bassement électoraliste.

Quelques semaines après le vote de ce texte, le Premier ministre lui-même devait reconnaître la fausseté des chiffres annoncés.

La situation est encore bien pire et l'état des lieux, ô combien mesuré, puisqu'aucune voix dans l'opposition ne s'est élevée pour parler de démagogie, démontre que nous trouvons notre pays dans un état encore plus catastrophique que celui de la ville d'Angoulême après l'ère Boucheron.

M. Jacques Berrot, président de la commission. Bonne référence.

M. André Santini, président de la commission de la production et des échanges. Nous « Boucheron » les trous ! (*Sourires.*)

M. Pierre-Rémy Houssin. Il faut donc boucher les trous, même si c'est un peu le tonneau des Danaïdes.

Monsieur le ministre, il n'est pas question de critiquer les mesures que veut faire prendre le Gouvernement. Il n'est jamais agréable d'être obligé de ponctionner dans le portemonnaie de ceux qui nous ont fait confiance, mais il n'y a pas d'autres moyens, et nous soutiendrons votre action avec détermination. Encore faut-il que vous nous en donniez les moyens.

Je voudrais, dans un secteur que je connais bien, que vous fassiez en sorte de réparer une injustice.

Il vous faut des recettes de poche, et vos services, sans beaucoup d'imagination il faut le reconnaître, font comme ceux qui les ont précédés et proposent une augmentation du droit de consommation sur les boissons alcooliques. Bien, encore ne faudrait-il pas jouer la discrimination et la démagogie. Ce n'est pas le style du Gouvernement.

Or, si vous n'y prenez garde, c'est ce que vous êtes en train de faire en ne visant que l'alcool contenu dans les boissons à base de produits distillés et non celui provenant de boissons fermentées.

M. Henri de Richemont. Très bien !

M. Pierre-Rémy Houssin. C'est très exactement comme si vous taxiez une sorte de tabac et pas une autre sous prétexte d'une préparation différente.

Monsieur le ministre, faites une petite révolution de palais, changez les habitudes, et faites que les boissons alcooliques soient enfin taxées en fonction de leur dénominateur commun : leur titre alcoométrique volumique. Il n'y a aucune différence de nature entre l'alcool contenu dans les produits fermentés et celui contenu dans les boissons distillées.

Le jeune qui se tue le samedi soir, meurt-il à cause d'une boisson fermentée ou distillée ?

Celui ou celle qui meurt à l'hôpital d'une cirrhose, meurt-il à cause d'une boisson fermentée ou distillée ?

Savez-vous, monsieur le ministre, qu'il y a la même quantité d'alcool dans une dose de 4 centilitres de cognac ou d'armagnac que dans 15 centilitres de vin à 11 degré, que dans 33 centilitres de bière et qu'actuellement le consommateur paye 1,60 franc de droits sur les 4 centilitres de cognac, d'armagnac ou de cavados et 3 centimes seulement sur le verre de vin ou la chope de bière !

Savez-vous que la consommation totale d'alcool en France provient, à concurrence de 79 p. 100, de l'alcool contenu dans les boissons fermentées, mais que 91 p. 100 des droits perçus par la DGI sont acquittés exclusivement par les 21 p. 100 de l'alcool provenant des boissons distillées ? Le texte que vous nous proposez va amplifier cette discrimination et faire payer 60 fois plus de droits indirects à ces mêmes alcools par rapport aux autres.

M. Henri de Richemont. Très bien !

M. Pierre-Rémy Houssin. Puis-je ajouter que dans ma région, plus touchée que beaucoup d'autres par le chômage, la viticulture fait vivre 200 000 personnes, que les taxes à répétition qui ont frappé le cognac entre 1982 et 1985, y compris la vignette sécurité sociale, ont fait chuter les ventes de 5 millions de bouteilles. L'augmentation disproportionnée que vous nous proposez, va avoir les mêmes conséquences, et comme l'impôt tue l'impôt, vous n'obriendrez pas la recette escomptée, et vous aurez ruiné des dizaines de petits viticulteurs qui ne vivent que sur le marché national. Ne tuez pas la poule aux œufs d'or, monsieur le ministre !

M. André Santini, président de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. Pierre-Rémy Houssin. N'oubliez pas que le cognac rapporte autant de devises à la France qu'Air Bus.

Monsieur le ministre, pas de démagogie, soyons réalistes. Je ne vous demande pas de retirer cette disposition.

M. André Santini, président de la commission de la production et des échanges. Mais presque... (Sourires.)

M. Pierre-Rémy-Houssin. Je vous demande simplement de faire en sorte que l'apport fiscal demandé aux consommateurs de boissons alcooliques soit équitablement réparti entre les consommateurs de toutes les boissons alcooliques. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je vous demande de prendre en considération l'amendement que j'ai déposé en ce sens et même de faire en sorte que le Gouvernement le prenne à son compte. Je sais que nos collègues représentant les régions productrices de boissons fermentées ne s'opposeront pas, par solidarité nationale, à ce petit effort, puisque aux termes de mon amendement, l'augmentation proposée ne se traduirait que par 1,7 centime par degré alcoolique sur les boissons fermentées contre 6,25 centimes par degré alcoolique sur les boissons à base d'alcool distillé.

Alors qu'entre une bouteille de vin et une bouteille de cognac la quantité d'alcool varie dans un rapport de 1 à 3,3, l'augmentation des droits pour ces deux catégories de boissons s'effectuera dans un rapport de 1 à 10.

Monsieur le ministre, je plaide la solidarité, la justice et l'équité. J'ai confiance en vous. Et je n'ai pas franchi la ligne rouge, monsieur le président...

M. le président. C'est exact !

M. Pierre-Rémy Houssin. ... même si j'ai parlé de cognac ce soir. (Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe du

Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.)

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, tandis qu'à l'Assemblée nationale nous débattons du plan de redressement du Gouvernement, dans les différentes régions de France, les conseillers régionaux préparent leurs plans régionaux et les contrats de plan qui en seront la conséquence.

Appelé moi aussi à élaborer le quatrième Plan régional Nord - Pas-de-Calais, j'ai été frappé par l'aggravation de la situation - tout le monde en parle - dans les entreprises, en particulier dans le Nord - Pas-de-Calais, une région qui n'a pas encore réalisé sa mutation industrielle et qui souffre encore du vieillissement d'un certain nombre d'industries, voire de la disparition de son industrie de base, l'industrie minière.

Si la situation s'est aggravée depuis un an, c'est en grande partie parce que les grands travaux entrepris il y a quelques années, notamment le tunnel sous la Manche, sont en voie d'achèvement. De ce fait, 4 000 à 5 000 emplois ont été perdus dans le Nord - Pas-de-Calais en un an. Cela est évidemment dramatique, car lorsque les grands travaux sont achevés dans des régions à forte démographie et à industries anciennes, la courbe du chômage monte. Tel est le cas dans de nombreux secteurs de bien des régions de France où cette évolution a des conséquences sociales très graves.

La décision du Gouvernement de lancer un grand emprunt national correspond donc à une nécessité économique et sociale. Je veux néanmoins formuler quelques remarques sur l'utilisation des fonds qu'il permettra de recueillir.

Compte tenu de la situation que connaissent certaines régions, il serait nécessaire d'appliquer un traitement inégalitaire et de prévoir que les grands travaux d'infrastructures indispensables seront entrepris dans les régions où les drames provoqués par le chômage sont les plus nombreux. L'élu parisien que vous êtes, monsieur le ministre, ne doit pas oublier que 40 p. 100 de la croissance nette des emplois depuis dix ans ont été aspirés par la région Ile-de-France. Tant mieux pour elle, mais il ne faut pas que cela dissimule les grandes souffrances provoquées dans nombre de régions par la disparition d'entreprises.

Nous approuvons donc les mesures prises pour la relance des grands travaux. Tel est également le cas pour la décision de financer des contrats emploi-solidarité grâce à cet emprunt national.

A ce sujet, monsieur le ministre, je vous rappelle que j'avais personnellement demandé à plusieurs reprises à Mme le ministre du travail du gouvernement précédent de ne pas réduire la durée des CES. En effet, les élus régionaux que nous sommes savent bien - notre collègue Jean-Yves Chamard vient encore de le rappeler - que les CES répondent à une nécessité sociale, car ils constituent souvent des passerelles vers l'emploi pour nombre de jeunes et d'adultes. La réduction de leur durée a été une erreur et elle a contribué à l'aggravation dramatique du chômage depuis un an.

C'est pourquoi je reviens à la charge en vous demandant la création de cent mille emplois pour l'environnement. Je suis persuadé que cette demande est réaliste et que nous pouvons avoir cette ambition ; laquelle est autant écologique qu'économique. Nous devons en effet faire de l'action écologique en termes économiques. Or la meilleure façon de servir l'environnement est de créer les emplois nécessaires à son amélioration aussi bien dans les communes urbaines que dans les communes rurales. Cette action serait également un

moyen de faciliter l'accès au travail de nombreux demandeurs d'emploi à travers toute la France.

Je souhaite donc, monsieur le ministre ; que vous admettiez qu'il est possible de créer en France cent mille emplois pour l'environnement. L'exemple a été donné par plusieurs communes dont certaines sont encouragées par une association : ECOMER.

Par ailleurs, il est nécessaire d'apporter deux retouches à des propositions qui figurent dans le collectif budgétaire.

La première a trait à la suppression du décalage d'un mois du remboursement de la TVA versée par les entreprises, afin de stopper l'accroissement de la charge de trésorerie généré par l'ancien système. J'estime que limiter à 3,5 millions de francs le montant du chiffre d'affaires au-delà duquel les entreprises ne pourront pas bénéficier de cette mesure, revient à la rendre inefficace quant à l'emploi. En effet, ce sont forcément les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à ce plafond qui contribuent le plus à la croissance, en passant des commandes à leurs fournisseurs, en assurant du travail à des entreprises de sous-traitance, en rémunérant le plus grand nombre de salariés. Il faut donc revoir cette disposition, et j'espère que vous ne manquerez pas de le faire à l'occasion de la discussion des amendements proposés par la commission des finances.

La seconde mesure à revoir est celle relative à la taxe professionnelle.

Ainsi que cela a été souligné par certains de nos collègues, il est évident que les régions en restructuration industrielle – comme le Nord - Pas-de-Calais – risquent de souffrir le plus du manque d'industrie, du manque d'entreprises, car c'est dans ces régions que le taux de taxe professionnelle est le plus élevé.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Léonce Deprez. Revoir cette question répondrait à la nécessité d'assurer l'égalité entre les diverses régions du pays, au désir de justice sociale et permettrait de réaliser une œuvre indispensable au développement de l'emploi et à la relance de l'économie.

En vertu de la loi de finances pour 1992, les entreprises ne peuvent pas bénéficier des retombées du plafonnement de la taxe professionnelle. Vous connaissez le problème ; nous demandons donc une solution et je ne doute pas que vous la proposerez si vous voulez vraiment que les décisions prises par le Gouvernement atteignent leur but, c'est-à-dire le redressement de l'économie. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-André Périssol.

M. Pierre-André Périssol. Monsieur le ministre, l'enjeu du volet logement de ce projet de loi de finances rectificative est particulièrement important. La nécessité d'un tel plan de soutien a été dictée par la crise grave à laquelle l'ancien gouvernement n'a pas su remédier, crise qui n'est pas seulement celle de la construction, mais aussi celle du logement. Elle limite les ménages dans le choix de leur habitat et elle n'est pas étrangère au malaise social que nous connaissons aujourd'hui.

Pour bien apprécier ce plan, il faut répondre à deux questions : va-t-il relancer le bâtiment ? Ouvre-t-il les voies d'une véritable politique du logement ? Si tel n'était pas le cas, nous aurions à débattre demain d'un nouveau plan de soutien.

Va-t-il relancer le bâtiment ?

Ce plan a été accueilli favorablement par les professionnels. Son caractère global, les larges volets sociaux qu'il comporte constituent autant d'atouts. On ne peut que lui souhaiter bonne chance quand on sait que près d'un actif

masculin sur trois dans ce pays a été employé avant vingt-cinq ans dans le bâtiment ou les travaux publics. Néanmoins, la cohérence de ce plan n'empêche pas certaines interrogations. J'en privilégierai cinq.

La première concerne l'APL. La profession a une maturité suffisante pour être un partenaire efficace. Par conséquent, pourquoi ne pas avoir traité l'absence d'actualisation de l'APL en 1993 de façon concertée ?

En deuxième lieu, le fonds de garantie de l'accession sociale, le FGAS, n'est pas évoqué. Or il permet aux ménages modestes, dont les trois quarts achètent leur logement sans bénéficier d'un financement aidé par l'État, d'avoir accès au même taux de crédit que les ménages plus fortunés. L'affirmation d'une plus grande détermination aurait donc constitué un encouragement précieux pour ce nouveau produit.

En troisième lieu, les PLI, les prêts locatifs intermédiaires, n'ont jamais été bien consommés. Sur la base de quels nouveaux éléments peut-on affirmer qu'ils le seront mieux demain ?

M. André Santini, président de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. Pierre-André Périssol. Quant au prêt d'accession à la propriété, il a tellement souffert, dans le passé, des conditions d'octroi pour que l'on ne s'interroge pas sur le niveau des plafonds de revenu retenus.

A l'inverse, la prime à l'amélioration de l'habitat sera consommée sans difficulté. L'augmentation des dotations est donc particulièrement bienvenue, mais elle risque d'être insuffisante, notamment si les règles d'attribution de la prime à l'amélioration de l'habitat sont assouplies. Pourquoi, en effet, limiter le plafond de revenu de la PAH à 70 p 100 de celui instauré pour l'octroi d'un PAP, alors que cette prime constitue une aide très sociale qui permet surtout de lancer des travaux en les confiant à des artisans locaux ? (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Michel Bouvard. C'est le moment !

M. Pierre-André Périssol. Elle a ainsi de très bons effets sur l'emploi dans les zones rurales.

L'habitat rural est d'ailleurs cher au cœur du député de l'Allier que je suis et à celui de nombreux collègues. C'est pourquoi, dans l'attente d'une véritable politique en faveur de l'habitat, en faveur de nos campagnes, qui concernerait aussi le logement neuf, je me permets de demander que l'on veille à bien orienter en priorité les nouvelles enveloppes vers les départements les plus ruraux. Il faudrait également les abonder, si des difficultés pour consommer les dotations destinées au neuf apparaissaient.

Seconde question : ce plan ouvre-t-il les voies d'une véritable politique du logement ? En effet, un plan de soutien ne constitue pas une politique du logement, il en corrige seulement les insuffisances. A ce propos, je relève que certains éléments vont dans la bonne direction et j'en citerai trois.

Le premier point positif est la réaffirmation de la nécessité de l'accession à la propriété. Elle répond aux vœux des Français ; elle est plus économe des deniers publics ; elle permet de libérer des logements locatifs.

Le deuxième a trait à la politique locative. Construire des logements neufs est certes utile, mais il est prioritaire d'arrêter l'hémorragie que connaît le parc existant. L'imputation du déficit foncier sur le revenu, l'augmentation du taux de la déduction forfaitaire, constituent des étapes significatives vers la neutralité fiscale de l'investissement immobilier. Les propriétaires, dont la plupart sont des gens modestes,

devraient y être sensibles, surtout si l'augmentation de ce taux dans le temps est annoncée dès maintenant.

Le troisième point positif tient au fait qu'à l'occasion d'une mesure exceptionnelle, vous ouvrez la voie d'une modernisation fiscale nécessaire, je veux parler de celle des droits de mutation, dont on sait qu'ils constituent un frein au développement de l'accession et à l'adaptation de l'emploi.

Ce plan pose donc des jalons intéressants. Néanmoins, je ne crois pas qu'il constitue pour autant une politique du logement. Il est obligé « de faire avec » - passez-moi l'expression - des instruments financiers qui ne sont plus adaptés. Certes, on ne pouvait pas réformer d'emblée le système de financement et d'aide au logement. Les instruments financiers en matière de logement sont le fruit d'une bonne réforme, celle de 1977, mais ils ont été conçus à une période qui est désormais révolue, une période où l'inflation était forte et les revenus stables.

La crise que nous connaissons aujourd'hui résulte en grande partie, ne nous y trompons pas, de cette inadéquation qui entraîne une baisse d'efficacité du dispositif financier du logement. Je citerai un seul chiffre pour illustrer le paradoxe de ce plan : les deux tiers de la construction neuve vont dépendre d'un financement aidé par l'Etat. La politique menée par le précédent gouvernement ne donnait pas la préférence à l'initiative individuelle. C'est pourquoi l'Etat est aujourd'hui conduit à intervenir à de tels niveaux pour corriger la situation ; il est donc contraint à dépenser plus.

M. le président. Veuillez conclure.

M. Pierre-André Périssol. Cela montre bien, et ce sera ma conclusion, qu'une réforme profonde du financement du logement, une réforme qui adapte ce dispositif au contexte économique et financier du moment est nécessaire pour rendre toute leur efficacité aux aides de l'Etat.

Cette réforme du financement du logement, monsieur le ministre, que j'appelle de mes vœux, me semble constituer l'enjeu prioritaire si l'on veut doter notre pays d'une véritable politique du logement.

M. Michel Bouvard. Il faut revenir à l'aide à la pierre !

M. Pierre-André Périssol. Dans cette attente, monsieur le ministre, je vous apporte tout mon soutien (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le rapport Raynaud, dans sa mesure et dans son extrême correction, ce qui lui donne toute sa valeur, a bien mis en lumière l'état gravissime des finances publiques de notre pays.

Il ne s'agit pas, à ce stade du débat, de retourner, une fois de plus, le fer dans la plaie pour nos collègues du groupe socialiste ; d'autres orateurs l'ont suffisamment fait avant moi. Je tiens tout de même à rappeler que le doublement du déficit du budget de l'Etat par rapport aux prévisions est un fait sans précédent et que le montant de 100 milliards de francs pour le déficit cumulé du régime général de sécurité sociale est malheureusement quasi historique.

Tout cela pour vous dire, monsieur le ministre du budget, que la tâche du Gouvernement, votre tâche, est extrêmement difficile.

La France, comme beaucoup de grands pays industriels est enfermée dans un cercle économique vicieux. La crise est, au fond, essentiellement une crise structurelle de la demande, ce qui entraîne une augmentation des déficits publics.

M. Maxime Gremetz. Evidemment, il n'y a pas de pouvoir d'achat ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Gérard Trémège. A Cuba !

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues ! La parole est à M. Jean-Pierre Thomas et à lui seul !

M. Jean-Pierre Thomas. Un jour ou l'autre il faut malheureusement en venir - et nous y sommes - à l'augmentation des prélèvements obligatoires pour financer ces déficits publics. Or, nous le savons, cela a un effet récessif sur la demande et sur l'activité.

Le Gouvernement a pris le pari courageux d'essayer à la fois de stopper les dérives de nos finances publiques, grâce au collectif budgétaire et en demandant un effort aux Français, et de soutenir l'activité par une relance sélective avec l'emploi comme objectif. C'est sur cet objectif qu'une grande majorité de Français nous a fait confiance.

Un tel plan, monsieur le ministre, pouvait receler un risque. Grâce à l'emprunt, lequel est bienvenu, nous pourrions l'éviter. Il s'agissait du risque de la neutralisation entre deux séries d'effets. Il y a d'abord ceux de l'accroissement des prélèvements qui sont récessifs - l'Observatoire français a montré que ces effets récessifs pouvaient réduire la croissance de 0,3 p. 100 en 1993 - mais cela est nécessaire ; ils sont immédiats et inévitables. En revanche, les effets de la relance due à la confiance revenue, à la baisse progressive des taux d'intérêt et aux bonnes mesures que contient le collectif budgétaire sont nécessairement décalés dans le temps.

M. Maxime Gremetz. Selon un sondage de l'IFOP, votre plan ne va pas créer d'emplois !

M. le président. Un peu de silence, monsieur Gremetz.

M. Jean-Pierre Thomas. Voilà pourquoi nous accueillons très favorablement la décision de lancer un emprunt de 40 milliards, lequel n'aura pas pour conséquence de creuser le déficit, mais sera orienté vers l'investissement en vue des privatisations.

Contrairement à ce qui s'est passé en 1981, la relance ne se fera pas par la consommation, mais par l'investissement. Nous interviendrons, d'ailleurs, par voie d'amendements, pour renforcer ce lien avec l'investissement lequel a été trop souvent absent de nos débats : investissements de l'Etat, investissements en faveur des grands travaux, investissements pour la formation et l'apprentissage, investissements des particuliers vers le logement.

M. Maxime Gremetz. Il faut pouvoir !

M. Jean-Pierre Thomas. Le collectif comporte déjà des dispositions concernant ces différents domaines, mais nous proposerons, en tenant compte des contraintes qui s'imposent à nous, que l'on aille plus loin. Il convient aussi et surtout de penser aux investissements des entreprises qui doivent reconstituer leurs fonds propres pour pouvoir investir sainement. Or l'investissement industriel a baissé de 30 p. 100 dans notre pays ces trois dernières années.

M. Maxime Gremetz. Il va encore baisser !

M. Jean-Pierre Thomas. Aujourd'hui, les fonds propres des entreprises françaises représentent à peine 30 p. 100 du passif...

M. Louis Pierna. Oh !

M. Jean-Pierre Thomas. ... contre 45 p. 100 aux Etats-Unis et plus de 50 p. 100 en Allemagne.

Un effort important en faveur de l'investissement est donc nécessaire.

Monsieur le ministre du budget, nous avons été élus sur un immense espoir populaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Maxime Gremetz. N'exagérez pas !

M. Gilbert Meyer. La preuve, regardez l'hémicycle !

M. André Santini, président de la commission de la production et des échanges. Monsieur Gremetz, vous feriez mieux de vous taire !

M. le président. Mes chers collègues, s'en va M. Thomas à la parole.

M. Jean-Pierre Thomas. Le Gouvernement a la charge de mobiliser les Français sur la politique que nous menons.

La première étape sera donc un appel à l'épargne, un appel à l'effort. Je crois que les Français sont prêts à entendre ce message. La majorité soutient le Gouvernement. Elle entend jouer son rôle de proposition afin d'enrichir le texte. Elle le votera car nous désirons réussir ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Didier Migaud. Nous sommes heureux d'apprendre que la majorité soutient le Gouvernement.

M. le président. Vous aurez l'occasion de le constater, monsieur Migaud, pendant plusieurs années.

La parole est à M. François Grosdidier.

M. François Grosdidier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que la loi de finances rectificative est marquée par le souci de rigueur et la volonté de réaliser des économies, le budget de l'industrie s'en tire bien. Puisqu'il ne subit que 213 millions de francs d'économies, force est de constater que ce secteur connaît des annulations d'un montant plus faible que la moyenne. Cela montre que, en dépit des contraintes budgétaires, le Gouvernement ne cède en rien à la facilité et qu'il ne sacrifie pas le long terme au court terme.

M. Maxime Gremetz. Il cède au CNPF !

M. Augustin Bonrepaux. Et la recherche ?

M. François Grosdidier. Si les crédits de l'industrie ne connaissent qu'une anputation modérée, je suis heureux que le fonds d'industrialisation de la Lorraine échappe à toute annulation et je crois que cela n'est que justice.

M. Maxime Gremetz. Ce n'est pas vrai pour la Picardie !

M. le président. Monsieur Gremetz, vous n'avez pas la parole !

M. François Grosdidier. Ce n'est que justice parce que cette région connaît des difficultés accrues depuis un an. La récession des houillères s'est accélérée, les investissements allemands se sont ralentis et la sidérurgie que l'on croyait sortie de l'eau plonge à nouveau.

Ce n'est que justice aussi parce que les crédits de paiement déjà dérisoires dans la loi de finances initiale au regard des autorisations de programme n'auraient pu être minorés davantage. Si les autorisations de programme sont les effets d'annonce, les crédits de paiement correspondent à la réalité et les Lorrains, comme tous nos compatriotes, sont les effets d'annonce ; ils attendent du concret.

C'est pourquoi il faut relancer l'industrialisation en associant de façon plus paritaire l'Etat et la région. Il est temps que le nouveau gouvernement donne des moyens conséquents et des instructions claires pour mobiliser, sous une autorité commune et effective, les services de l'aménagement du territoire, de l'industrie et ceux de la SODIE, la société de reconversion de la sidérurgie.

Car, aujourd'hui, chacun vit sa vie, délivrant son information plus pour promouvoir son action propre et ses résultats spécifiques en aval que pour associer les partenaires en amont.

La volonté d'un soutien accru du nouveau gouvernement à l'industrie est illustrée par plusieurs chiffres éloquentes.

C'est d'abord l'augmentation de 400 millions de francs de crédits alloués au comité interministériel de restructuration industrielle afin d'aider sous forme de prêts ou de subventions nos entreprises industrielles en difficulté.

C'est ensuite l'inscription de 90 millions de francs supplémentaires au titre de l'action régionale du ministère de l'industrie. Cette majoration est très importante - elle représente près d'un quart des inscriptions de la loi de finances initiale -, mais elle peut être encore insuffisante. Elle était d'ailleurs indispensable car les crédits de paiement étaient initialement d'un montant sans proportion avec les autorisations de programme. En clair, si elle n'avait pas eu lieu, la loi de finances initiale n'aurait certainement pas permis d'achever l'année ni même de passer l'été. Il s'agit pourtant de crédits essentiels pour les PMI : diffusés par les DRIRE, ils permettent d'irriguer le tissu des PMI à travers tout le territoire. Il convient de souligner l'inconséquence et l'irresponsabilité, la légèreté de la précédente majorité qui a voté la loi de finances initiale car, par sa faute, les DRIRE n'auraient pas pu continuer toute l'année à financer les plans d'investissement des PMI.

Je pense cependant que cette augmentation est encore trop mesurée. Elle ne saurait être que le début d'un rattrapage de l'action régionale du ministère de l'industrie. C'est un bon point qui, je l'espère, sera suivi par d'autres.

Enfin, nous ne pouvons que noter avec satisfaction que, sur les 40 milliards de francs de recettes de privatisations et dont nous disposerons plus tôt par cet emprunt relais, 8 milliards seront affectés aux dotations en capital des entreprises publiques. Cette injection sera salutaire pour certaines de nos industries, même si leur salut repose d'abord sur une redéfinition de nos rapports commerciaux avec nos partenaires mondiaux.

L'exemple de la sidérurgie, là encore, est révélateur : notre outil de production, après de terribles restructurations, est des plus performants. Mais, dans ce secteur, une dotation de capital imposerait une diminution de la production. Elle n'est donc pas souhaitable. Le problème se pose d'abord en termes de répartition de la production avec nos partenaires européens et, plus particulièrement, dans les régions frontalières « Sar - Lor - Lux ». Le dépôt de bilan de Saarstahl devrait nous permettre de réviser nos positions.

En outre, l'avenir de notre industrie repose essentiellement sur les conditions du commerce extérieur. Nous sommes dans la sidérurgie pris en étau entre le protectionnisme américain et le dumping des pays de l'Est. La Communauté européenne a certes pris quelques mesures de surtaxe à l'égard des Républiques tchèque et slovaque et plus récemment de la Hongrie, de la Pologne et de la Croatie.

Autre exemple : l'aluminium que les Russes font massivement entrer sur notre marché par l'intermédiaire de la Norvège qui appartient à l'espace économique européen.

Nous attendons donc l'accentuation des mesures de taxation et leur extension aux autres pays de l'Est, mais la redéfinition des rapports commerciaux avec l'extérieur, même si elle relève du même ministre, est une autre question que je n'aborderai pas ce soir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les conclusions des travaux de la commission présidée par Jean Raynaud ont démontré l'urgence de changer de politique budgétaire et

économique et la nécessité de réduire les déficits publics tout en relançant notre économie.

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale et traduits dans le projet de l'UPF, vous nous présentez, monsieur le ministre, un projet de loi ambitieux et raisonnable. Ce texte va dans le bon sens et répond à l'attente de nos concitoyens : rigueur budgétaire et relance économique au profit de l'emploi.

Je ne ferai pas le procès du laxisme budgétaire de nos prédecesseurs qui veulent nous faire croire que le déficit considérable qu'ils nous ont légué, c'est « la faute à pas de chance ». Le peuple français les a jugés par son vote.

Vous me permettez, monsieur le ministre, de m'arrêter sur les problèmes de deux secteurs qui me tiennent particulièrement à cœur : l'agriculture et le logement.

Dans leurs grandes lignes, les mesures prises en faveur de l'agriculture sont bonnes : le crédit de 1,5 milliard de francs débloqué pour les agriculteurs constitue une bouffée d'oxygène dans le marasme et la désespérance que beaucoup d'entre eux connaissent.

Les problèmes de fond de l'agriculture dépendent notamment des discussions en cours sur la réforme de la PAC et sur les négociations du GATT. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. On attend !

M. Charles de Courson. Calmez-vous, mes chers collègues, les négociations sont en cours.

Concrètement, je souhaiterais que les traductions budgétaires de ces mesures, notamment en ce qui concerne l'investissement des exploitations agricoles, soient améliorées. En effet, la chute des investissements de l'agriculture, notamment en matériel, se traduit par des faillites en chaîne dans tout le secteur para-agricole.

A ce titre, le Gouvernement a déposé, conformément à nos engagements de campagne, un amendement tendant à relever le taux de la provision pour investissement, qui sera porté de 20 à 30 p. 100 pour la tranche de 0 à 150 000 francs de revenus. Il faudrait également relever, monsieur le ministre, de 10 points le taux de 10 p. 100 relatif à la seconde tranche comprise entre 150 000 et 450 000 francs de revenus, afin d'éviter l'éclatement des structures agricoles, mesure rendue incitative par le relèvement du taux de la première tranche. J'ai d'ailleurs déposé avec mes collègues Fréville, Jacquemin et Jégou, un amendement en ce sens.

Il est un autre problème particulièrement grave : celui de l'assiette des cotisations sociales agricoles. Dans tous les régimes de protection sociale, les cotisations sont calculées sur les revenus de l'année considérée, quitte à procéder à une régularisation sur le premier trimestre de l'année suivante. Ce n'est pas le cas des cotisations sociales agricoles, qui sont calculées sur la moyenne des revenus se rapportant aux années N-2 à N-4 ou sur option sur les revenus de l'année N-1. Cette particularité va en fait à l'encontre des intérêts des agriculteurs dont les revenus sont en baisse d'une année sur l'autre. Il paraît donc fondamental - et je me permets, monsieur le ministre, d'insister sur ce point - d'aligner le régime des cotisations sociales agricoles sur le régime général en supprimant le calcul des cotisations sur les revenus de l'année précédente. J'ai déposé un amendement en commission des finances sur ce sujet, qui a recueilli l'assentiment de tous les commissaires. Je vous confirme par ailleurs la volonté des organisations professionnelles de voir cette modification adoptée.

Le second volet de mon intervention a trait au logement. Vous me permettez, monsieur le ministre, de m'arrêter plus longuement sur ce sujet.

Prioritaires dans le programme de l'UDF, puis dans celui du nouveau gouvernement, pour des raisons tant sociales qu'économiques, les mesures tendant à remédier à la crise du logement sont nombreuses et significatives. Je pense notamment aux 60 000 logements neufs supplémentaires prévus pour 1993, répartis entre 30 000 P.L.I., 11 000 P.L.A. et 20 000 P.A.P. Sans remettre en cause le bien-fondé de telles mesures, force est néanmoins de reconnaître leur timidité et la nécessité d'aller plus loin dans les mesures gouvernementales.

En matière de P.A.P., par exemple, vous savez, monsieur le ministre, que le relèvement des plafonds de ressources est en retard, sur les quinze dernières années, de plus de 30 p. 100 par rapport à l'inflation. La décision de relever de 5 p. 100 les plafonds en Ile-de-France ne suffit pas. Comme le rappelle notre collègue René Beaumont dans son rapport pour avis, le niveau des plafonds est beaucoup trop bas. Il est nécessaire et urgent de réviser ces plafonds à la hausse, d'au moins 20 p. 100, en Ile-de-France et en province. J'insiste sur la province, monsieur le ministre, notamment sur les zones rurales, où le besoin de revitalisation de l'emploi par les petites entreprises et les artisans se fait cruellement ressentir.

Je vous rappelle enfin, monsieur le ministre, que le relèvement des plafonds de ressources n'aurait aucune incidence fiscale, et rendrait effective la consommation des nouveaux P.A.P. que vous nous proposez.

C'est pourquoi je vous demande de prendre ces propositions en considération et de me préciser quelle est la volonté du Gouvernement en la matière. A cette fin, j'ai déposé avec plusieurs collègues un amendement visant à réduire d'un milliard les crédits affectés aux 20 000 P.A.P. supplémentaires, qui ne pourront être consommés d'ici à la fin de l'année si vous ne relevez pas fortement les plafonds.

Un autre sujet que je souhaite évoquer a trait au relèvement de la déduction forfaitaire pour frais en matière de revenus fonciers. Votre proposition, monsieur le ministre, de porter de 8 à 10 p. 100 puis, sur amendement de la commission des finances, à 12 p. 100 d'ici à la fin de la législature le taux de cette déduction, va dans le bon sens. Elle est malheureusement insuffisante. Chacun s'accorde en effet à penser qu'à 10 et même à 12 p. 100 le contribuable est pénalisé et ne couvre même pas l'amortissement du bien immobilier. Comme nous l'avons déjà fait en commission, il faut aller plus loin et envisager, à terme, un taux compris entre 20 et 30 p. 100. Je rappelle que la loi Méhaignerie prévoit, selon les cas, des taux de 25 à 35 p. 100 et qu'entre 1948 et 1982 ce taux a oscillé entre 20 et 35 p. 100.

Les amendements adoptés en commission visant à réduire de trente à vingt ans la durée pendant laquelle les plus-values de cession des biens immobiliers sont prises en compte et à rendre reportable l'excès des intérêts d'emprunt sur les logements vont également dans le bon sens.

Je vous signale, monsieur le ministre, que l'article 15 du projet de loi de finances rectificative contient une disposition contraire aux objectifs du plan de relance. En effet, elle supprime la déductibilité du revenu global des charges supportées par les nus-propriétaires d'immeubles. Vous encouragez par-là, monsieur le ministre, la dégradation des immeubles dont la propriété est éclatée entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Un amendement a également été déposé pour remédier à cet inconvénient.

Monsieur le ministre, nos concitoyens ne se tourneront vers l'investissement immobilier et le secteur du logement, en particulier locatif, que si nous allons dans le sens des propositions de la commission des finances.

Sous ces réserves, je voterai, sans aucune réticence, le projet de loi qui nous est présenté, amendé par la commission

des finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le ministre, nul ne conteste la difficulté de votre tâche. De nombreux orateurs avant moi ont eu l'occasion de décrire le mauvais héritage que vous avez reçu.

M. Jacques Guyard. Le vôtre était bon ?

M. François Guillaume. Absolument ! La démonstration qui a été faite entre 1986 et 1988 ne laisse aucun doute sur la qualité de la gestion de l'époque, comparée à celle qui a suivi.

Vous vous êtes fixé, monsieur le ministre, deux tâches majeures : d'une part, réduire le déficit budgétaire et désendetter l'Etat, d'autre part, assurer la relance de l'économie française menacée de récession dans un contexte européen et international particulièrement défavorable.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que ces tâches sont essentielles et qu'il faut absolument les accomplir. En revanche, tout le problème est de trouver les ressources nécessaires. Ce projet de loi de finances rectificative nous en propose plusieurs sur lesquelles nous sommes globalement d'accord.

Tout d'abord, le relèvement de la TIPP est une mesure qu'il fallait prendre. Dans les autres pays de la Communauté, les taxes sur les carburants étant nettement plus élevées que dans notre pays, elle n'entraînera donc pas de distorsion de concurrence avec nos partenaires européens. Qui plus est, elle vous donnera, monsieur le ministre, une marge de détaxation plus grande pour pouvoir assurer le développement des biocarburants.

J'aimerais, monsieur le ministre, que dans votre réponse, vous nous indiquiez que la détaxation actuelle s'étend aussi à l'augmentation de la TIPP prévue par le projet de loi. Cela va de soi, mais cela irait mieux en le disant.

Quant à la deuxième ressource, je ne m'attarderai pas sur les avantages et les inconvénients comparés de l'augmentation de la CSG et de la TVA. Je sais que le Gouvernement, avant de déposer son projet de loi, en a discuté. Je me range au choix du Gouvernement, appréciant au passage la vertu pédagogique de la CSG pour mieux faire comprendre aux Français le coût de la protection sociale à laquelle ils sont si justement attachés.

Enfin, je suis rassuré par la décision récente du Premier ministre de lancer un grand emprunt, car je ne voyais pas très bien comment, sans moyens autres que les économies budgétaires que vous aviez prévues, vous pouviez assurer une certaine relance de l'économie française. Je vous avais d'ailleurs fait cette suggestion peu de temps après votre arrivée rue de Bercy.

Vous n'aurez sans doute pas beaucoup de difficultés à employer les ressources tant les demandes vont affluer, monsieur le ministre. J'aimerais néanmoins qu'une partie essentielle de ces 40 milliards puisse être utilisée pour assurer le financement de grands chantiers publics. Dans de nombreuses régions, des grandes infrastructures, routières notamment, font défaut. Je me permets de citer l'exemple de l'Est où la RN 4 doit passer depuis des décennies à deux fois deux voies.

M. Adrien Zeller et M. Charles de Courson. Très bien !

M. François Guillaume. Malheureusement, nous n'en voyons pas la réalisation à terme rapproché. C'est la raison pour laquelle j'espère que vous pourrez dégager certains moyens en faveur de cette grande artère routière qui, de plus, permettra à des régions rurales en profond déclin d'attirer quelques entreprises.

Au moment où nous allons engager un grand débat sur l'aménagement rural, il me paraît essentiel de ne pas vous limiter à quelques grands chantiers dans des régions plus urbaines. Il faut absolument songer aux moyens de favoriser quelque peu ces régions rurales en déclin.

J'ai eu l'occasion de vous entretenir, monsieur le ministre, de la plainte adressée par les horticulteurs qui ont dû subir une augmentation importante de leur taux de TVA, lequel est passé, par décision du précédent gouvernement en juillet 1991, de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100 alors que tous les produits agricoles sont restés au taux de 5,5 p. 100. Vous me répondez que deux obstacles s'opposent à la prise en considération de leur demande. Je les connais. C'est d'abord un obstacle d'ordre juridique. En effet, le conseil ECOFIN a décidé en 1991 que l'horticulture serait soumise au taux normal de TVA à partir du 1^{er} janvier 1993. Mais immédiatement après plusieurs pays ont déposé une demande de dérogation et ont obtenu satisfaction puisqu'ils bénéficieront pendant deux ans supplémentaires, donc jusqu'en 1994, de taux antérieur ; il s'agit de l'Allemagne et des Pays-Bas. Le gouvernement précédent a eu le tort de prendre une décision précipitée qui pose un problème juridique. Néanmoins, j'ai eu l'occasion d'interroger quelques juristes au Parlement européen qui estiment possible un changement de taux de TVA.

Le deuxième obstacle, que je comprends parfaitement, est financier : pertes de recettes dues à cet abaissement du taux de TVA de 18,6 p. 100 à 5,5 p. 100. Mais, monsieur le ministre, j'aimerais que l'on compare le gain que représente cette hausse de TVA, c'est-à-dire 1,4 milliard, aux pertes que nous avons déjà enregistrées : 5000 emplois ont déjà disparu dans le secteur horticole depuis cette décision funeste. Les quantités vendues ont chuté et une multiplication des transactions sans facture a fait perdre au Trésor public environ un demi-milliard de francs.

Monsieur le ministre, je ne veux pas compliquer votre tâche.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. François Guillaume. Je termine, monsieur le président.

Je ne vous demande pas, monsieur le ministre, de baisser immédiatement les taux. Je vous demande de prendre l'engagement que vous établirez dans les mois qui viennent, en relation avec les organisations professionnelles, un bilan pour déterminer les avantages et les inconvénients sur le plan financier de ce retour au taux de TVA de 5,5 p. 100, de telle sorte que vous puissiez traiter le problème à l'occasion de la prochaine loi de finances. Tel est mon vœu, monsieur le ministre ; j'espère que vous pourrez y accéder.

En tout état de cause, bien entendu, nous voterons cette loi de finances rectificative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je prie tous nos collègues de bien vouloir tenter de respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Claude Gatignol, pour cinq minutes.

M. Claude Gatignol. Cinq minutes, c'est bien court, monsieur le président, pour exprimer un avis sur cet important projet de loi de finances rectificative que soumet à notre vote M. le ministre du budget.

Depuis plusieurs mois, comme beaucoup de mes collègues ici, je suis allé à la rencontre d'électrices et d'électeurs dont j'ai senti le désarroi. Ils ont mis tous leurs espoirs dans leur nouvelle majorité pour qu'elle trouve les moyens pour, d'une part, remettre la France au travail, d'autre part, faire

cesser cette dramatique montée du chômage, cause de bien des problèmes de notre société.

Par inquiétude, par attentisme ou par précaution, l'épargne s'est immobilisée, ce qui engendre le ralentissement de la consommation et de l'investissement. Il s'ensuit un cycle infernal de nouvelles fermetures d'entreprise, de nouveaux licenciements, de nouveaux drames et de nouveaux déséquilibres. C'est une spirale infernale dans laquelle les décisions idéologiques du gouvernement précédent nous ont enfermés. Notre devoir est d'en sortir.

Le vote de ce collectif budgétaire dont nous débattons est le premier geste important sur lequel nous serons jugés et celui par lequel on appréciera notre aptitude à répondre aux justes préoccupations des Françaises et des Français.

Monsieur le ministre, vous participez à un gouvernement de ministres capables et respectés. Nous avons voté la confiance et nous sommes convaincus que ce que vous nous proposez d'approuver est sérieux, équilibré et cohérent.

C'est un exercice difficile de redresser des finances publiques aussi détériorées et de relancer en même temps la consommation et surtout l'investissement, d'autant plus que tout cela passe par la nécessité pour les consommateurs et les investisseurs de retrouver la confiance afin de déclencher chez eux de nouveaux comportements. Cette confiance retrouvée est la condition de la reprise d'activité des entreprises et donc de leur propension à embaucher rapidement.

Les mesures que vous préconisez sont courageuses, mais vont-elles dans le sens d'un véritable changement de notre système fiscal et ne ponctionnent-elles pas trop le pouvoir d'achat ?

Je souhaiterais pour ma part que les mesures annoncées soient prolongées par des perspectives de réformes plus fondamentales.

Vous pourriez par exemple nous assurer que la CSG, qui doit rester une cotisation sociale, sera, à terme, totalement déductible. Pourquoi pas dans les deux ans ? Ce serait une mesure de clarté et de simplicité.

M. Maxime Gremetz. De véritables ogres !

M. Claude Gagnon. Vous pourriez aussi nous assurer qu'il y aura dès que possible une révision de l'impôt sur le revenu afin d'en réduire le taux, en particulier pour les cadres dont on sait bien qu'ils seront les moteurs de la reprise, et ce pour aller très vite vers une réduction des prélèvements obligatoires que nous souhaitons tous et vers la simplification attendue par beaucoup d'employeurs.

Vous pourriez par exemple encore proposer à terme un calendrier pour un allègement plus fort du coût de production dans les entreprises, par la fiscalisation de la totalité des allocations familiales avant 1996.

Ces mesures pourraient être complétées par une mesure simple de réforme de la taxe professionnelle des entreprises visant à revenir sur une disposition prévue par les socialistes dans la loi de finances de 1993, le fameux article 27 qu'on a évoqué. J'espère que le Gouvernement acceptera l'amendement de la commission des finances visant à rectifier cette disposition.

En ce qui concerne les mesures d'économies budgétaires, on peut, certes, ressentir une certaine déception. Peut-être n'était-il pas possible d'en trouver plus, à ce moment difficile de l'exercice budgétaire, mais je souhaiterais que, de même que vous avez fixé pour 1997 un objectif de déficit à 2,5 p. 100, vous puissiez nous indiquer votre objectif en matière de réduction des frais de fonctionnement de l'administration, en particulier en revenant de façon claire sur ce qu'on appelle les services votés et en utilisant ce que, dans les entreprises, on appelle la procédure du budget base zéro,

c'est-à-dire une nouvelle étude systématique de l'utilité de services existants.

Je terminerai par le problème du logement pour lequel vous avez prévu des crédits importants, ce qui est bon.

Permettez-moi de vous demander quelques mesures d'accompagnement qui ne sont certes pas du domaine de la loi de finances mais qui la rendront plus efficace.

Tout d'abord, pourrait-on relever d'au moins 20 p. 100 le plafond des ressources au-dessous duquel on peut bénéficier des PAP. C'est la meilleure façon de relancer l'accession à la propriété et donc de libérer les logements locatifs correspondants et cela favorise l'activité du bâtiment, ce que nous souhaitons tous.

De même, pourriez-vous intégrer l'effort « employeur » le fameux 1 p. 100, dans l'apport personnel de 10 p. 100 permettant de bénéficier de ces PAP ?

Enfin, la situation critique des zones rurales implique un effort plus important en matière de PLA affectés à ces zones, ce qui faciliterait largement la mobilité de la population, sans aller bien sûr au-delà des mesures améliorant la DGF et la DGE de nos communes rurales.

Voilà, monsieur le ministre, quelques propositions complémentaires qui conforteront la reprise de la confiance à laquelle nous aspirons tous.

Je souhaite le succès de votre plan, même s'il ne peut pas facilement avoir des résultats à très court terme. La descente a été rapide par la faute de vos prédécesseurs, la remontée sera inexorablement plus lente, et les Français le comprennent très bien, je crois.

Vous avez, vous-même, senti la nécessité de faire plus et mieux grâce au produit de l'emprunt qui vient d'être annoncé. Cela permettra de répondre aux fortes demandes de travaux confiés aux entreprises de nos régions et je m'en réjouis.

Le collectif sera bien le premier pas pour le redressement de la France.

C'est pourquoi j'attends avec beaucoup d'espoir votre projet de loi de finances pour 1994, qui sera, en définitive, le véritable signe d'un changement profond et pour lequel, j'en suis sûr, les parlementaires que nous sommes pourront vous apporter d'utiles suggestions.

L'essentiel dans l'immédiat, c'est que les Français retrouvent la confiance. Je suis certain, monsieur le ministre, que, avec l'aide du Parlement et grâce aux correctifs que vous accepterez d'apporter à ce projet, vous saurez leur rendre cette confiance, une confiance pleine et entière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Etienne Garnier.

M. Etienne Garnier. Monsieur le ministre, il y a sûrement mille manières de parler d'un collectif et de ses deux volets, mais tout ayant été dit, examiné, jugé, loué, je n'y reviendrai pas.

Une première chose m'a frappé : personne n'a contesté le fait que des mesures devaient être prises. Nous avons annoncé les nôtres, d'autres ont été proposées, mais l'état de dégradation dans lequel se trouve notre pays, ainsi que nos voisins européens, dirai-je par honnêteté intellectuelle, imposait que des mesures fussent prises.

Aux deux volets de ce collectif s'ajoute une série de textes de loi qui nous seront proposés dans les jours qui viennent. Certains d'entre eux, qui seront examinés lors des prochains conseils des ministres, concernent l'emploi. A entendre le Premier ministre, cela ressemble à une mobilisation sur l'emploi et pour l'emploi.

Il faut avoir à l'esprit l'ensemble de cette construction pour dire oui ou non. Pour ma part, je dirai clairement oui, mais il faut qu'il y ait une mobilisation.

Cette mobilisation, elle n'est possible qu'avec l'argent des Français, qui vont être mis à contribution. C'est normal et c'est souhaitable, à condition que ce soit justifié.

Les mesures qu'on nous présente comportent certes quelques risques et supposent quelques paris, mais elles sont nécessaires. Seront-elles suffisantes ? Sûrement pas !

Nous vivons, comme vous l'avez d'ailleurs tous remarqué, sur un stock d'idées reçues. On pensait par exemple dans la France d'il y a vingt ans que le progrès économique et scientifique entraînait le progrès social. Ce n'est plus vrai dans beaucoup d'endroits. Cette France d'il y a vingt ou trente ans, il fallait l'industrialiser et le progrès était au bout.

Tout cela a vécu. Chacun avait sa place, l'Etat, les syndicats, les associations. Personne ne sait plus très bien aujourd'hui où est sa place. En tout cas, l'Etat industriel et national, vecteur et facteur d'évolution vers le progrès, a vécu.

Raymond Aron disait que le progrès scientifique et technique aujourd'hui ne déclenchait plus automatiquement, comme nous le pensions avant, le progrès social et humain auquel vous êtes autant que nous attachés.

Voici donc ce que j'ai envie de dire au gouvernement dans cette non-intervention.

Nous sentons tous bien à travers des manifestations extrêmement fortes de l'opinion publique française que, pour traiter de problèmes aussi vastes et aussi graves que l'éducation nationale, la santé, la protection sociale, le statut des infirmiers, il faut dépasser ces petites affaires de déficits publics et de finances publiques. Face à des pans entiers de problèmes qui ont une dimension morale et culturelle, parmi lesquels l'immigration, la drogue, la violence, les quartiers, la police, nous nous trouvons désarmés avec notre attirail traditionnel. Et que dire si, de plus, pour notre malheur, nous lisons les rapports des experts du FMI qui nous expliquent que, en termes de change comparables, le poids de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Europe va s'affaiblissant, qu'à l'horizon apparaissent l'Est, l'Orient, l'Extrême-Orient, et que nous ne savons même pas si nous serons encore dans le G7 dans deux ou trois ans, compte tenu du progrès de certains pays.

M. Alain Bocquet. Bel horizon !

M. Etienne Garnier. Malgré tout, il faut gouverner !

M. Alain Bocquet et M. Maxime Gremetz. Au profit de qui ?

M. Etienne Garnier. C'est la tâche à laquelle le ministre du budget s'attelle, et nous le soutiendrons...

M. Maxime Gremetz. Nous n'en doutons pas !

M. Etienne Garnier ... et d'abord parce que le chemin me paraît meilleur que ceux empruntés précédemment.

M. Maxime Gremetz. Le sillon est creusé !

M. Etienne Garnier. J'adhère à la démarche choisie. Elle est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. Comment donc, monsieur le ministre, allez-vous arriver à gouverner tout en commençant à réfléchir à la demande des hommes et des femmes de ce pays...

M. Alain Bocquet et M. Maxime Gremetz. Très bien ! C'est la question numéro un !

M. Etienne Garnier. ... qui vivent dans un monde qui, selon Edgar Morin, que vous avez lu, comme moi, mes chers collègues...

M. Maxime Gremetz et M. Alain Bocquet. Dans *l'Humanité* !

M. Etienne Garnier ... est qualifié de plus en plus complexe et dans lequel nous n'avons plus tout à fait de bonnes réponses.

Il est nécessaire à la fois de gouverner, et je dis oui au ministre du budget, et de réfléchir. Je propose donc, et c'est tout l'objet de mon intervention, que le Gouvernement, de temps en temps, puisse réfléchir avec les députés qui le souhaitent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Leroy.

M. Bernard Leroy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite centrer cette courte intervention sur la situation de la recherche.

Si les efforts demandés à la recherche civile dans le cadre de ce collectif sont limités, puisqu'ils ne portent que sur 288 millions de francs en crédits de paiement sur un budget total de 53 milliards de francs, ils sont beaucoup plus préoccupants en ce qui concerne les autorisations de programme qui se voient amputées de 795 millions de francs.

M. Maxime Gremetz. C'est bien vrai !

M. Bernard Leroy. Le Gouvernement a fait de l'emploi sa priorité absolue et nous partageons tous cet objectif.

Plusieurs députés du groupe communiste. Parlons-en !

M. Bernard Leroy. Nul ici n'ignore que les emplois de demain se fabriquent aujourd'hui dans les laboratoires de recherche publics et privés.

Or la situation de la recherche en France est préoccupante, pour trois raisons.

D'abord, les entreprises privées sont contraintes aujourd'hui, pour survivre à court terme, de faire des choix douloureux et sont amenées parfois à limiter très sensiblement leur budget de recherche et développement.

De plus, à l'intérieur de ces budgets, la répartition entre recherche fondamentale et développement finalisé se fait de plus en plus en faveur du développement à caractère applicatif au détriment de la recherche fondamentale.

Dans l'industrie pharmaceutique, par exemple, il y a dix ans, il y avait 70 p. 100 en faveur de la recherche fondamentale et, dans cinq ans, cette proportion sera ramenée à 30 p. 100, avec 70 p. 100 pour le développement et l'amélioration des produits existants.

Cette évolution a fait passer cette industrie du deuxième au septième rang mondial. Il y a là la chronique d'une mort annoncée, mort à petit feu, pour des secteurs de haute technologie, porteurs d'emplois durables dans notre pays.

M. Alain Bocquet. Tout à fait.

M. Louis Pierna. La faute à qui !

M. Bernard Leroy. La deuxième source de préoccupation tient à nos structures de recherche publique qui sont souvent inadaptées et n'évoluent pas au rythme des progrès, des connaissances et des changements technologiques.

L'imagination et la créativité qui règnent dans l'approfondissement du savoir n'existent pas pour les structures qui les mettent en œuvre.

Dans tous les pays modernes, cette évolution a eu lieu. Chez nous, elle est tout à fait insuffisante.

Nos chercheurs publics cultivent l'éthique du savoir, et c'est leur rôle. Ils sont en revanche emprisonnés dans des structures qui les empêchent de communiquer, de collaborer et de valoriser leurs travaux avec les entreprises qui, elles, pratiquent la dynamique de l'action.

Demain, notre pays ne pourra plus se payer le luxe d'exercices en solitaire, coupés des préoccupations sur l'évolution

technologique dont notre pays a besoin pour survivre en tant que nation à haut niveau de vie.

Je souhaite que nous ayons rapidement l'imagination suffisante pour trouver des dispositifs fiscaux et organisationnels reliant de façon étroite et durable les laboratoires publics et les laboratoires privés.

La troisième raison tient à l'effort sans précédent accompli depuis dix ans par les collectivités locales, en particulier les régions. Par exemple, le budget de la recherche en Haute-Normandie, voté par le conseil régional, est passé de 200 000 francs en 1982 à 50 millions de francs en 1993, soit 250 fois le budget initial.

Ces efforts ont permis, à la suite de choix stratégiques, l'émergence de pôles d'excellence dans les domaines de la chimie fine et du médicament, de l'énergétique et de la combustion des moteurs, du traitement du signal et de l'image.

Ces choix, aujourd'hui couronnés de succès, ont été faits en étroite collaboration avec l'industrie régionale, les établissements de formation supérieure et les laboratoires de recherche eux-mêmes. Ils ont permis de mettre en place des structures souples et efficaces de recherche et développement et la création de nombreux postes de chercheur.

Or cet effort sans précédent des régions atteint aujourd'hui deux limites: les énormes problèmes financiers auxquelles elles sont confrontées d'une part et le statut des personnels de recherche d'autre part.

L'émergence de pôles d'excellence en région est un fait dont chacun peut mesurer l'importance, mais leur développement se heurte aujourd'hui à une centralisation excessive des décisions et des budgets nationaux: 52 p. 100 des chercheurs publics sont captés par l'Île-de-France. Il y a là une distorsion qui me semble nuisible au développement de la recherche en France.

Or nous sommes convaincus que la fertilité de ces pôles d'excellence et leur croissance ne peut se faire que si elle repose sur trois piliers complémentaires: l'enseignement, la recherche et l'industrie.

Il existe aujourd'hui de nombreux freins à cette collaboration indispensable: la situation des chercheurs publics, le déroulement des carrières, la fiscalité des entreprises.

Devant ces difficultés et ce défi qui est posé, nous devons faire preuve d'imagination, de créativité et de réalisme pour inciter à la mise en place de conventions multipartites entre les laboratoires universitaires, les organismes de recherche, les entreprises privées, les collectivités territoriales, sur des programmes de recherches pluriannuels, pour trouver des dispositifs fiscaux permettant aux entreprises, et pas uniquement aux grandes entreprises, d'investir dans ces programmes, pour adapter le statut des chercheurs afin de leur permettre d'évoluer plus librement entre secteur public et secteur privé.

L'enjeu est donc aujourd'hui de ne pas relâcher nos efforts en faveur de la recherche, d'améliorer l'efficacité de chaque franc investi...

M. Louis Pierna. On coupe les crédits !

M. Bernard Leroy. ... et de rendre fructueuse la nécessaire collaboration entre les différents acteurs de la recherche.

Je termine, monsieur le ministre, en souhaitant que les contraintes budgétaires qui nous sont imposées aujourd'hui soient pour tous l'occasion d'une véritable mise à plat du fonctionnement de la recherche publique en France, qu'elles nous permettent de redéfinir nos priorités et de jouer un rôle de tout premier plan en Europe et dans le monde.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ces quelques remarques qui pourraient permettre d'améliorer

notoirement la situation, si elles étaient prises en considération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout a été dit sur les bienfaits du plan logement de 5,5 milliards de francs destiné à surmonter la crise sociale du logement et la crise économique du bâtiment, de même que sur les premières mesures tant attendues par nos agriculteurs - démantèlement de la part départementale de la taxe sur le foncier non bâti - qui, nous l'espérons, seront suivies par d'autres. Je n'y reviens donc pas.

Les mesures en faveur des PME - suppression du décalage d'un mois du remboursement de la TVA - vont leur redonner un ballon d'oxygène tant leurs besoins de trésorerie sont importants, mais à condition bien sûr que les banques suivent. Nous rencontrons en effet de plus en plus de chefs d'entreprise en situation périlleuse, pris à la gorge, acculés à procéder à des licenciements, voire à déposer leur bilan, faute d'avoir obtenu des concours bancaires. Dans certains cas même, ces situations conduisent à des issues dramatiques.

Dans un contexte de récession, votre collectif, monsieur le ministre, marque la volonté du Gouvernement d'assainir les finances publiques et de soutenir l'activité pour infléchir la courbe du chômage. J'y souscris, même si, comme certains de mes collègues, j'aurais préféré d'autres formules en matière d'exonération de la CSG.

Comme le Gouvernement, j'observe que toutes ces mesures, tous ces efforts resteront vains si l'on ne s'attaque pas à la racine d'un mal qui est sournois et qui est celui de l'Europe passoire, vaste marché offert à la concurrence mondiale, cause première de la perte d'emplois.

M. Michel Bouvard et M. François Grosdidier. C'est vrai !

M. Jean Proriol. Nous constatons, en effet, que les industries de main-d'œuvre - le textile, l'habillement, qui a manqué en ce sens la semaine dernière, la chaussure, la mécanique, la plasturgie, le sciage,...

M. Michel Bouvard. La sidérurgie !

M. Jean Proriol. ... et j'en oublie - souffrent de plus en plus des importations.

C'est donc l'Europe du « chacun pour soi », chaque pays défendant ses intérêts à court terme.

Aucune activité n'échappe aujourd'hui à la perspective de délocaliser sa production pour rester compétitive. En conséquence, nous supprimons l'emploi de nos salariés, qui sont en même temps nos consommateurs.

Tous les plans « emploi », tous les allègements de charges sociales, aussi avantageux soient-ils, ne pourront empêcher aujourd'hui qu'avec le salaire d'un Français on peut payer dans leur pays vingt-cinq Thaïlandais, soixante-dix Vietnamiens ou, dit-on, soixante-dix Russes.

L'Europe doit défendre sa production, à l'instar des États-Unis ou du Japon, qui se protègent sans complexes, pour ne pas dire sans scrupules. À « L'Amérique d'abord ! » de Bill Clinton, répondons : « L'Europe d'abord ! »

M. Alain Lamassoure l'exprime très fermement : « Nous ne pouvons pas admettre que l'un des partenaires importants du GATT, tels les États-Unis, négocie un traité de paix tout en poursuivant des opérations de guérilla commerciale, mettant en cause tantôt l'Airbus, tantôt l'acier, tantôt les marchés publics. »

Alors, monsieur le ministre, voici ma proposition.

Vous qui êtes le ministre des douaniers, écoutez ce que dit notre collègue Bousquet dans *Le Monde* du 26 mai dernier : « Dans le textile, la Commission de Bruxelles laisse l'Europe sans défense. Ni contrôles, ni sanctions : c'est le chaos. »

M. Michel Bouvard. S'il n'y avait que ce secteur !

M. Jean Proriot. Et il ajoute : « Tout est permis, puisque rien n'est sanctionné. »

« Plus de 20 millions de chômeurs en Europe, c'est assez ! » s'exclame à son tour l'Union des industries textiles.

Si l'Europe ne veut ou ne peut rien faire, la France a le devoir d'agir seule pour sauver ses entreprises. C'est l'intérêt national qui est en jeu.

Monsieur le ministre du budget, éditez un *Buy French Act* ! J'utilise à dessein la langue américaine, par mimétisme, mais aussi pour nous exorciser de tout complexe à cet égard.

Certains vont plus loin dans les propositions et préconisent d'établir un « droit de douane social » ou une TVA maintenue, voire augmentée, sur tous les produits consommés, qu'ils soient chinois, japonais ou hors Communauté économique européenne.

Voilà quelques idées, monsieur le ministre ! Je souhaite, avec d'autres, qu'elles retiennent votre attention, d'autant que - immense avantage - elles ne coûteraient rien à votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Lepeltier.

M. Serge Lepeltier. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au cours de la récente campagne électorale, nous avons particulièrement insisté sur l'intérêt qu'il y aurait, pour relancer l'économie du pays, à privilégier le logement.

A ceux qui nous demandaient : « Comment allez-vous faire puisque les caisses sont vides ? Où allez-vous trouver l'argent ? » nous expliquions que la relance de l'industrie du bâtiment pouvait se faire sans trop de dépenses et rapporterait des recettes fiscales. Nous citions en exemple l'exonération des droits de succession, que vous nous proposez, monsieur le ministre du budget. En effet, elle n'entraînera pas de coût dans l'année fiscale car toutes les personnes qui auront acheté des logements ne vont pas mourir dans l'année !

M. Alain Bocquet. Il faut l'espérer ! (*Sourires.*)

M. Serge Lepeltier. Votre plan, monsieur le ministre, privilégie le logement, et nous nous en réjouissons.

C'est un bon plan, parce que, pour la première fois, on opère dans ce domaine un retour en arrière fiscal. Mais il faut éviter qu'un bon plan ne soit mal compris et que, faute de clarté, il ne manque les objectifs visés. Le consommateur, l'acheteur, l'investisseur a besoin de mesures simples. Il craint par-dessus tout que l'Etat ne veuille reprendre d'une main ce qu'il donne de l'autre, ou qu'il semble donner de l'autre.

Je citerai deux exemples :

Le premier concerne la déduction des déficits fonciers.

Il s'agit d'une bonne mesure. Elle était souhaitée par l'ensemble des professionnels et des spécialistes du logement. Mais pourquoi ne pas généraliser la déduction des intérêts financiers ? Pourquoi compliquer à l'excès le dispositif ? Si j'ai bien compris le système que vous nous proposez - et je ne suis pas sûr que tout le monde l'ait compris -, les intérêts financiers sont déductibles des revenus fonciers. Comme cela est reportable sur cinq ans, il ne devrait pas être très onéreux de les rendre déductibles en totalité sans établir de distinction entre intérêts financiers et charges foncières. Ne vaudrait-il pas mieux généraliser la mesure à l'ensemble des

charges foncières, y compris les intérêts financiers, afin de rendre cette mesure plus lisible, plus simple et plus compréhensible ?

Le second exemple concerne la sortie du système.

Elle est compliquée à l'excès. Lorsqu'un propriétaire a la malchance de devoir arrêter la location d'un logement, on revient sur six ans de déficit foncier et, au cours de l'année où cesse la location, il est obligé d'inclure en revenu ces six ans de déficit foncier. Vous me permettrez de penser qu'il y a là la « patte » des services dont vous avez la charge.

Nos concitoyens souhaitent que soient réduites les complications administratives et qu'il soit fait œuvre de simplification. Nous leur avons promis d'aller dans ce sens. Il y a, au niveau de la sortie du système, une amélioration à apporter.

Mais - et c'est le deuxième point que je veux aborder - votre plan privilégie encore trop le neuf. C'est notre histoire qui le veut ainsi : au cours des trente dernières années, la construction neuve a été privilégiée, car la France manquait de logements. Mais il faut que, à l'avenir, la rénovation soit mise au même niveau que le neuf. Il y aura plus d'emplois créés par franc dépensé et cela ira plus dans le sens de la construction en zone rurale, ce qui est nécessaire au pays.

Enfin - et c'est le troisième point que j'évoquerai -, pourquoi ne pas permettre à ceux qui investissent dans l'immobilier de profiter des mêmes avantages fiscaux que ceux qui sortent des SICAV pour investir dans des plans d'épargne en actions ? L'immobilier constitue, lui aussi, un investissement à long terme. En outre, cela permettrait d'attirer cet argent que l'on veut tant faire sortir des SICAV monétaires.

En conclusion, monsieur le ministre, ce collectif budgétaire va dans le bon sens pour le secteur du logement. Il faut poursuivre dans la voie de ce retour en arrière fiscal, de façon à aboutir, à terme, à une véritable neutralité fiscale de l'immobilier par rapport aux autres secteurs d'investissement. Cela s'inscrirait dans le cadre de la grande réforme fiscale dont le pays a besoin, consistant en une réforme de la fiscalité des personnes et une remise à plat, que nous souhaitons voir opérer pour le prochain budget, de tous les mécanismes fiscaux relatifs à l'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Girard.

M. Claude Girard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en prenant connaissance du collectif, j'ai été frappé par l'ampleur des sous-évaluations de crédits dont a été victime le projet de loi de finances pour 1993 lors de son élaboration.

Le budget du ministère des affaires sociales en est un excellent exemple.

Les crédits demandés au titre du collectif sont considérables : 2,853 milliards de francs.

Si certaines ouvertures sont la conséquence de décisions qui ne pouvaient pas être intégrées dans la loi de finances, par exemple la création d'une agence du médicament, il me semble clair que des crédits importants ont été manifestement sous-évalués dans la loi de finances pour 1993 par le gouvernement précédent.

Nous en trouvons deux exemples avec l'allocation aux adultes handicapés et le RMI.

Dans son rapport de juillet 1992, la commission des comptes de la sécurité sociale soulignait, à propos du RMI, que les crédits inscrits en loi de finances pour 1992 risquaient d'être insuffisants pour couvrir les dépenses effectives.

L'insuffisance de la dotation pour 1992 et la sous-évaluation des crédits de la loi de finances pour 1993, qui pro-

gressent seulement de 3,2 p. 100, expliquent la nécessité d'abonder ces crédits à hauteur de 1,897 milliard de francs.

En effet, après une montée en puissance très rapide du dispositif entre 1989, où les crédits affectés au RMI étaient de 6 milliards de francs, et 1990, où ils s'élevaient à 10 milliards de francs, le rythme s'était ralenti en 1991. Et, au dernier trimestre de 1991, il semblait avoir atteint un palier.

Or les constatations des caisses d'allocations familiales ont fait apparaître dès le début de l'année 1992 une croissance en volume de 1 p. 100 par mois, rendant insuffisants les crédits prévus en loi de finances pour 1992.

Cette évolution très préoccupante s'est poursuivie en 1993, où la croissance du RMI est évaluée à 9,8 p. 100.

Cette dérive, fruit de la récession, est très inquiétante car, derrière les chiffres, nous trouvons des individus dans la force de l'âge, souvent qualifiés, qui, licenciés économiques, basculent vers l'assistance. Derrière les chiffres se cachent des situations très douloureuses, souvent peu spectaculaires car une certaine conception de la dignité interdit de mettre trop en avant ses propres misères.

Ce gâchis de talents, que traduit l'augmentation du RMI, engendre un coût colossal pour la société. Les crédits demandés sont nécessaires certes, mais ils traduisent surtout l'urgence de redémarrage de l'économie.

Ce phénomène se constate également avec l'allocation aux adultes handicapés. Le nombre de ses bénéficiaires connaît une croissance de l'ordre de 3 p. 100 par an. Malgré cette évolution, le gouvernement précédent a réduit la dotation au titre de l'AAH de 106 millions de francs en 1992. Les crédits votés pour 1993 ont été portés à 16,819 milliards de francs, soit une progression de 6,6 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale, mais seulement de 1,47 p. 100 par rapport aux crédits disponibles.

Or, l'AAH étant de fait indexée sur les prix, la revalorisation annuelle doit se situer aux alentours de 6 p. 100, 3 p. 100 correspondant à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, c'est-à-dire au volume des prestations servies, et 3 p. 100 à la revalorisation de leur montant.

La mise en place au début de l'année de l'aide forfaitaire en faveur de la vie autonome à domicile des personnes handicapées entraînera en 1993 un coût de 215 millions de francs et en année pleine un coût de 450 millions de francs.

Les 730 millions de francs demandés au titre du collectif correspondent donc, déduction faite des 215 millions que je viens d'évoquer, à une majoration des crédits de l'AAH de 4,91 p. 100, majoration cohérente avec la croissance du nombre des allocataires.

Mais, là encore, nous enregistrons les conséquences de la crise économique. Et je me demande si cette croissance ne traduit pas l'incapacité de notre économie à insérer des personnes victimes d'un handicap qui n'est pas nécessairement lourd et qui n'aurait pas constitué voici quelques années un obstacle à la recherche d'un emploi.

L'accroissement des dépenses de l'AAH constaté ces dernières années est très inquiétant. S'ajoutant à celui du RMI et de la Caisse des mines, il entraîne pour 1994 un besoin de crédits supplémentaires de 10 milliards de francs pour le ministère des affaires sociales, dont le budget est, je le rappelle, de l'ordre de 50 milliards. Je me demande, monsieur le ministre, où vous trouverez une telle somme.

Pour conclure, je dois souligner que l'explosion des crédits d'action sociale de l'Etat et des collectivités locales est d'abord le reflet de la crise économique, rendant par là même plus nécessaire que jamais la politique de relance que vous annoncez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est, par un curieux clin d'œil de l'histoire, le 10 mai, jour anniversaire de l'arrivée de la gauche au pouvoir, que M. le Premier ministre a annoncé, dans le collectif budgétaire qu'il présentait, des mesures visant à redresser les erreurs de la gauche.

Oui ! ce redressement de l'économie française passe par la maîtrise des déficits, notamment de ceux des comptes sociaux.

M. Alain Bocquet. On en reparlera dans un an !

M. Gilles de Robien. Cet équilibre va être - ne l'oublions pas, mes chers collègues ! - financé essentiellement par les ménages français. Ceux-ci vont être ponctionnés de 30 milliards de francs en 1993. Ils seront ponctionnés d'environ 70 milliards de francs en 1994.

M. Alain Bocquet. C'est beaucoup !

M. Gilles de Robien. Dans un second temps, le Gouvernement, devant l'ampleur de la récession, a décidé, à juste titre, des mesures supplémentaires de relance. Il a annoncé le lancement d'un emprunt auprès du public.

J'ai dit depuis longtemps qu'un tel emprunt était nécessaire pour enrayer la progression du chômage et pour soutenir l'activité économique. Mais j'ai envie d'émettre une réserve : attention à l'utilisation de ces fonds ! Un emprunt est avant tout destiné à financer des investissements et doit le moins possible servir au financement des frais de fonctionnement. C'est un principe de bonne gestion.

Après la ponction, après l'emprunt, ...

M. Maxime Gremetz. C'est déjà assez ! Merci !

M. Gilles de Robien. ... n'en restez pas là, monsieur le ministre, et accompagnez ces mesures courageuses d'une véritable traque aux gaspillages structurels.

J'ai envie de dire aux membres du Gouvernement : « Pensez tous que vous êtes les ministres des économies de l'Etat ! »

Dans un pays en pleine récession économique et face aux efforts très lourds qui sont aujourd'hui demandés aux Français, il est impératif de réduire les frais de fonctionnement de l'Etat. De mauvaises habitudes ont été prises depuis trop longtemps.

M. Alain Bocquet. Nous n'y sommes pour rien ! Il y a dix ans que nous ne sommes plus au Gouvernement !

M. Gilles de Robien. Il faut tailler dans les dépenses qui sont inutiles, et pas seulement dans les dépenses des ministres. Je sais que c'est plus facile à dire qu'à faire - c'est probablement ce que vous pensez, monsieur le ministre -, mais c'est aussi une question de volonté.

Pourquoi, par exemple, ne pas confier à la commission Raynaud une autre mission, l'audit des frais de fonctionnement de l'Etat ? Et, au-delà du constat que ne manquera pas de faire M. Raynaud, demandons lui aussi de proposer de véritables économies budgétaires, des économies de fonctionnement.

Il ne s'agit nullement de mettre en cause l'ensemble de la machine de l'Etat, mais seulement de dire que des gaspillages existent ...

M. Alain Bocquet. Ça, c'est vrai !

M. Gilles de Robien. ... et qu'il ne faut pas avoir peur de les traquer pour y mettre fin.

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. Gilles de Robien. Je ne donnerai pas d'exemples, monsieur Gremetz ! Et il serait injuste d'en désigner arbitraire-

ment quelques-uns. Pourtant, les motifs de colère ne manquent pas en ces temps de crise économique, de chômage et de pauvreté.

La Cour des comptes, la presse et des journalistes tels que François de Closets ou Jean-Pierre Pernaut mettent régulièrement en évidence des gabegies administratives.

Seulement, l'orage passe, les responsables font le gros dos et les pratiques subsistent.

M. Maxime Gremetz. Et voilà !

M. Gilles de Robien. Il ne s'agit pas non plus, bien sûr, de mettre en cause l'honnêteté des fonctionnaires. Ce n'est pas parce qu'un service est inutile que les fonctionnaires n'y travaillent pas autant que leurs collègues d'autres services. Le problème est ailleurs ! Nous parlons d'un système qui sanctionne rarement, trop rarement, les gaspillages.

Peut-être me répondra-t-on que tout cela n'est qu'une fable populiste. Alors, supprimons tout simplement le rapport de la Cour des comptes, qui n'a dans ce cas aucune raison d'être maintenu ! Cela fera déjà une première économie !

M. Charles de Courson. Ce serait très dangereux !

M. Gilles de Robien. Ce serait effectivement très dangereux, et je ne le souhaite pas - vous l'avez compris, monsieur le ministre.

M. Charles de Courson. Seul le régime de Vichy l'avait supprimé !

M. Gilles de Robien. Pour être concret, je rappellerai que, en mai 1986, M. Balladur avait donné pour mission à deux inspecteurs des finances, M. Belin et M. Gisserot, d'étudier l'allègement des structures administratives. Ils examinèrent ainsi soixante-cinq organismes proches des administrations centrales.

Dans ses conclusions, la mission proposa - écoutez bien, mes chers collègues ! - pour trente-neuf d'entre eux la suppression. Trente-neuf sur soixante-cinq ! Pour certains, il s'agissait d'une suppression pure et simple ; pour d'autres, de la reprise d'une partie de leurs activités par un autre organisme ou par un service d'administration centrale.

Je vous laisse deviner la nature des décisions prises par le comité interministériel qui s'est réuni à la suite de ce rapport pour en étudier les conclusions.

Aujourd'hui, il serait bon de rappeler à notre administration les deux interrogations récurrentes avec lesquelles vivent tous les entrepreneurs privés, eux qui produisent les richesses du pays et les emplois : combien ça coûte ? A quoi ça sert ?

De même, l'administration devrait se demander systématiquement : quel est l'objectif de service public poursuivi ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre ? Comment évaluer les résultats ?

Aujourd'hui, le Gouvernement demande beaucoup aux Français. Nous ne pas leur laisser penser qu'une fois de plus, ils sont les seuls à faire des efforts.

M. Maxime Gremetz. C'est pourtant la vérité !

M. Gilles de Robien. Il faut que l'Etat, au travers de son administration, montre l'exemple. Il en sortira grand et la confiance sera consolidée. Il ne s'agit pas de réclamer moins d'Etat, mais mieux d'Etat, un Etat recentré autour de ses missions essentielles.

S'il faut supprimer des services, éviter des doublons, redéployer des postes, j'en appelle au courage de la représentation nationale mais aussi du Gouvernement.

Les organisations publiques, face aux évolutions qui leur sont demandées, ont le choix : se réformer ou accroître encore leurs frais de fonctionnement.

Aujourd'hui, dans cette période qui est particulièrement difficile pour tout le monde, et ce n'est certainement pas M. le Premier ministre qui me démentira, notre mot d'ordre doit être la réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Maxime Gremetz. Au conseil général aussi, monsieur de Robien !

M. le président. La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment de voter ce collectif, il faut s'interroger sur le pouvoir du Gouvernement d'infléchir les tendances lourdes de l'économie mondiale et les résultats des politiques menées précédemment.

L'économie mondiale n'est pas partout en récession. Nos sociétés occidentales semblent parvenues à satiété et répugnent à investir, à consommer, alors qu'elles en ont les ressources. La baisse des taux d'intérêt changera-t-elle cet état de fait ? L'effet direct est bien sûr très positif. Mais, aujourd'hui, l'effet sur les carnets de commandes ne s'est pas encore fait sentir. Les chefs d'entreprise et les consommateurs sont encore sceptiques, même si tous les pays européens ne sont pas en crise puisque l'Espagne poursuit sa croissance et que l'Angleterre amorce une timide reprise. D'ailleurs, certains organismes économiques ont annoncé ce lundi que les mesures prévues dans ce collectif n'auraient qu'un effet très limité sur l'emploi.

Or le but initial du projet est bien de réaliser 20 milliards d'économies pour financer un plan de soutien à l'emploi, priorité absolue du Gouvernement. C'est d'ailleurs l'objectif qui a été affiché mardi, avec l'annonce du lancement d'un emprunt qui permettra de collecter 40 milliards de francs supplémentaires à cet effet.

La confiance a d'abord été retrouvée par l'annonce d'une volonté durable de rigueur. Il ne faut pas que la France vive au-dessus de ses moyens et, avec le temps, la situation peut être assainie. Nous y croyons, nous le voulons. Mais encore faut-il qu'à chaque étape des décisions indiquent clairement la voie choisie et les priorités retenues.

Ainsi l'augmentation de la CSG est-elle une action courageuse et un choix intéressant, mais le plan de soutien à l'emploi nous semble beaucoup moins vigoureux en général.

Peut-on vraiment espérer produire une croissance par la baisse du taux des prêts PAP, par exemple ? Une telle mesure coûte à l'Etat et diminue le coût des emprunts des candidats propriétaires. Mais la diminution des mensualités de 100 ou 200 francs n'est pas suffisante pour convaincre quelqu'un d'acheter un appartement lorsque sa situation professionnelle est précaire. Et qui, aujourd'hui, n'a pas une situation professionnelle précaire ?

Il faudrait d'abord rassurer l'accédant ; ensuite, son problème d'accession à la propriété se réglerait tout seul. D'abord rétablir la confiance en l'avenir ; ensuite faciliter la mise en œuvre de ses projets.

C'est cette confiance seulement qui peut déclencher la formidable envie d'une grande majorité des gens de vivre mieux. Le moteur de la croissance est là ; il faut s'adresser à eux.

Les Français sont-ils rassasiés de croissance ou bien s'adresse-t-on à ceux qui sont rassasiés et oublie-t-on ceux qui espèrent un mieux et sont prêts à se retrousser les manches pour y arriver ?

L'effort pour l'emploi par la politique du logement et des travaux publics est bien sûr un remède classique. Le problème est de savoir si vous êtes allés assez loin dans ces différents domaines. C'est là qu'il faut marquer la différence par rapport au passé. Les choix économiques et budgétaires

doivent être des signaux clairs et massifs à l'égard de ceux qui, dans ce pays, veulent encore bâtir leur avenir.

Il se trouve qu'un jeune de moins de vingt-cinq ans sur cinq est au chômage en France. Aucune des mesures proposées n'apporte d'espoir à ces jeunes même l'augmentation du nombre de CES ne les concerne pas puisqu'il faut avoir plus de 25 ans. Or ce n'est pas une fatalité qu'un quart des jeunes soit au chômage. En Allemagne, le taux de chômage des jeunes n'est que de 7 p. 100.

Pour ma part, il me semble essentiel que, très rapidement, le Gouvernement marque sa volonté de favoriser et de développer l'apprentissage.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. François Loos. L'aménagement du crédit d'impôt formation pour les dépenses d'apprentissage va, certes, dans le bon sens, mais il ne déclenchera pas le changement radical que nous souhaitons.

L'emploi, il faut le dire, n'est pas dû aux diplômés mais à l'entreprise. L'apprentissage ou la formation par alternance est la voie qu'il faut, dès aujourd'hui, clairement et nettement promouvoir.

Les jeunes doivent savoir que des maîtres compétents, attentifs, sont là dans les entreprises pour leur donner les meilleures chances pour démarrer dans la vie.

Pour les entreprises, les mesures du collectif sont évidemment bonnes. Il faudra cependant compléter ce dispositif d'ici à l'automne pour avoir un véritable environnement favorable au redémarrage.

Il reste encore la part d'investissement public qu'il sera possible d'engager au-delà des mesures du collectif, éventuellement avec une initiative de relance européenne. Elle permettrait de faire avancer de nombreux dossiers.

Le plein emploi n'est pas possible, mais nous devons redonner à tous la chance d'être intégrés dans une société plus juste, et donner à chacun la liberté de construire son avenir.

Dans le contexte économique que nous subissons, ce collectif est une première étape qui sera d'autant plus efficace que les programmes quinquennaux suivront rapidement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard, dernier orateur inscrit.

M. Jacques Guyard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je consacrerai pour l'essentiel les dix minutes qui me sont imparties à un aspect de ce collectif budgétaire : l'effort en matière de logement.

Le Gouvernement a affiché dans le collectif sa volonté de relancer la construction neuve. La situation est en effet insuffisante : nous ne construisons pas assez aujourd'hui, même si l'on constate une bonne tenue de la construction du locatif social et une très bonne tenue de l'industrie du bâtiment dans les secteurs de la rénovation et de l'entretien du patrimoine, lequel est dans l'ensemble en bon état.

Le programme est important, mais je doute de son efficacité et de sa traduction dans les faits. D'abord parce qu'il est largement fondé sur la volonté d'inciter les ménages à investir dans la pierre. Mais, comme l'a souligné mon prédécesseur à cette tribune, les mesures financières ne suffisent pas à inciter les ménages à investir dans la pierre ; ce qui compte, pour l'essentiel, c'est la confiance dans l'avenir. Le public qui investit aujourd'hui dans la pierre est celui des cadres et des professions libérales, qui ont fait dans les années passées le succès des SCI et des procédures Quilès-Méhaignerie. Mais, aujourd'hui, cette couche sociale n'est pas en situation

psychologique d'investir dans la construction. Elle est, depuis un an ou deux, fortement touchée par la crise, par la baisse des revenus et par le chômage. Le chômage des cadres est maintenant une réalité massive dans tous les secteurs de l'industrie et des services, et la crainte s'installe dans cette catégorie sociale qui privilégie désormais l'épargne de précaution et s'éloigne de la construction.

La condition première d'une relance de l'investissement immobilier, c'est donc une vraie relance économique, des créations d'emplois et, pour ceux qui sont en position d'investir, un sentiment de sécurité dans leur travail.

C'est d'autant plus vrai qu'il existe d'autres freins. Ainsi, en Ile-de-France, là où les besoins sont les plus importants, vous connaissez, monsieur le ministre, la difficulté de mobiliser des terrains disponibles à bon marché, à moins d'aller loin en grande couronne, ce qui coûte très cher en transports et en équipements et est contraire à la volonté manifestée par les élus régionaux, en particulier par ceux qui sont proches de vous. Je crains, dans ces conditions, que les 20 000 prêts PAP supplémentaires ne soient difficiles à mobiliser.

Les terrains sont rares et chers là où la demande est forte. Les communes de banlieue qui ont construit ces dernières années des immeubles collectifs financés en PAP ont souvent fait une expérience douloureuse car ces prêts ont attiré des familles nombreuses, à revenus modestes, provisoirement solvabilisées par les allocations familiales et l'APL, mais qui, à la première baisse de revenus - parce que les enfants grandissent ou parce que le travail manque - se trouvent, dans une proportion non négligeable, hors d'état de payer leurs charges, voire leurs annuités. Et cela crée dans les copropriétés des situations impossibles, lourdes de conflits internes et de risques devant lesquels les services sociaux sont désarmés. Par ailleurs, il est impossible de construire des maisons individuelles financées en PAP dans le centre des agglomérations.

Ajoutons à cela le maintien d'un plafond de ressources faible et, monsieur le ministre, la bonne volonté bien connue de vos services à l'égard des prêts d'accession à la propriété sociale...

Certes, la baisse des taux vient corriger ce panorama, mais je ne pense pas qu'elle suffise à créer la demande. Je vous invite en revanche à étudier comment cette baisse des taux pourrait s'étendre aux prêts en cours. Une renégociation des prêts PAP consentis aux taux les plus élevés est indispensable, car ces prêts écrasent actuellement nombre d'accédants.

Je vous demande également, monsieur le ministre, de conserver en toute hypothèse au logement social les 1 740 millions de francs qui sont dédiés par ce collectif aux prêts d'accession à la propriété sociale car je crains fort qu'une large part d'entre eux ne soit pas utilisée à la fin de l'année et que vous ne reversiez les crédits correspondants au budget général.

Jusqu'à présent, j'ai douté de l'efficacité de mesures qui, dans le principe, sont bonnes. Je terminerai par une mesure qui, elle, apparaît comme une provocation à l'égard des ménages les plus modestes, de ceux qui ont aujourd'hui du mal à payer leur loyer ou leurs mensualités de prêt ou de charges. Il s'agit, bien sûr, de la non-revalorisation des aides personnelles au logement. Vous allez ainsi économiser 400 millions en un an. A qui les prenez-vous ? Pour 95 p. 100 aux ménages qui ont un revenu inférieur à deux SMIC et pour 60 p. 100 aux ménages qui ont des revenus inférieurs ou égaux à un SMIC. Vous allez donc prendre 240 millions aux plus pauvres des ménages français, ce qui est scandaleux ou ridicule, j'hésite sur le terme. Scandaleux par le niveau des gens touchés ; ridicule par la faiblesse de l'économie comparée à l'ensemble de l'engagement budgétaire. Je vous

demande de retirer cet article d'autant plus inadmissible que l'INSEE annonce déjà, pour 1993, une diminution nette du pouvoir d'achat des ménages.

Dans ce domaine, d'ailleurs, le code de la construction vous impose - puisqu'il s'agit d'aides personnelles - la consultation préalable du Conseil national de l'habitat. Vous ne l'avez pas fait ; il n'y a eu en ce domaine aucune concertation. La mesure n'était pas dans les premières fiches concernant le collectif budgétaire ; vous n'avez pas osé l'annoncer et je comprends que vous n'en soyez pas fier. Alors, monsieur le ministre, retirez-la et ne taxez pas les plus pauvres !

M. Augustin Bonrepaux. Très bien !

M. le président. La discussion générale est close.

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour trente minutes. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Mais si M. Bonrepaux veut être plus court...

M. Augustin Bonrepaux. Je peux aussi être plus long, monsieur le président !

Je pense que cette motion de renvoi en commission est parfaitement justifiée. En effet, pour l'instant, M. le ministre n'a guère répondu aux questions qui ont été posées tout au long de ce débat.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Je veux bien répondre !

M. Augustin Bonrepaux. Il serait donc préférable, avant d'examiner les articles de ce projet, de revoir l'ensemble du texte en commission.

M. le ministre du budget. Je ne demande pas mieux que de répondre, mais j'écoute !

M. Augustin Bonrepaux. Vous aviez la possibilité de prendre la parole tout au long de la soirée. Moi aussi, j'ai écouté, et je pensais vous entendre, car nous avons posé des questions importantes.

M. le ministre du budget. Monsieur Bonrepaux, puis-je vous interrompre ?

M. Augustin Bonrepaux. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre du budget. Monsieur Bonrepaux, si je n'ai pas encore répondu aux différents orateurs, ce n'est pas du tout parce que je n'envisageais pas de le faire. Seul un esprit mal informé pourrait le croire, à moins qu'il ne faille tenir compte de l'heure avancée... C'est parce qu'il me semble normal que le Gouvernement prenne le temps d'écouter un à un tous les parlementaires, et trente-neuf sont intervenus ! J'ai été présent, comme c'est mon devoir, j'ai écouté, j'ai pris des notes et je me permettrais de répondre à chacun.

Mesdames, messieurs les parlementaires, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Vous plaidez, monsieur Bonrepaux, pour le renvoi en commission de ce texte en arguant du fait que je n'ai pas répondu. Mais le moment où je peux répondre n'est pas encore venu. Je ne peux être condamné pour ne pas avoir répondu, alors que je n'ai pas encore eu la parole pour le faire. (*Rires et applaudissements*

sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Il me semble plus prudent d'attendre la réponse du Gouvernement et d'apprécier ensuite si elle est détestable, mauvaise ou inutile. C'est la seule chose que je voulais dire et je vous prie de m'excuser de vous avoir interrompu.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, en général, le Gouvernement répond à la fin de la discussion générale et sa réponse peut motiver ou non une demande de renvoi en commission.

M. Charles de Courson. Quelle mauvaise foi !

M. Augustin Bonrepaux. Comme nous n'avons pas eu de réponse, je pense qu'à l'instant où nous sommes, nous n'avons pas tous les éléments nous permettant de nous prononcer sur l'examen des articles.

M. le président. C'est votre interprétation du règlement !

M. Augustin Bonrepaux. Bien sûr.

Nous devons disposer d'éléments supplémentaires, en particulier en ce qui concerne les prévisions économiques que vous retenez aujourd'hui. Sont-elles fiables ? Sont-elles plus fiables que celles données par les mêmes organismes à la fin de 1992 ? Vos choix sont-ils réalistes et efficaces ? Vos économies sont-elles judicieuses ? Quelles en sont les conséquences ? Les prélèvements que vous effectuez sont-ils équitables et supportables ?

Force est de reconnaître que notre travail en commission n'a pas permis, pour l'instant, d'obtenir toutes les précisions nécessaires et que le débat qui vient d'avoir lieu ne nous a pas davantage éclairés. Toute votre argumentation repose essentiellement sur les conclusions du rapport Raynaud, que vous dénaturez d'ailleurs légèrement par une lecture quelque peu sélective.

M. Didier Migaud. Partisane !

M. Augustin Bonrepaux. Mais il n'a pas été possible à la commission des finances d'auditionner son auteur, ce qui aurait pourtant été la façon la plus objective de commencer nos travaux. Nous avons donc travaillé dans la précipitation, sans avoir la possibilité d'aller à l'essentiel, en dépit, je dois le dire, de la bonne volonté de notre président.

Cette précipitation a d'ailleurs été regrettée par certains membres de notre commission. Par exemple, nous n'avons disposé du projet de loi que le lundi 17 au soir et les députés de province ne l'ont eu que le mardi 18 au matin, alors qu'il fallait déposer les amendements le mardi à dix-huit heures. Ce n'est d'ailleurs qu'à la séance du mercredi que nous avons pu prendre connaissance des mesures agricoles, pourtant annoncées, mais oubliées dans le texte initial.

Cette façon de travailler justifierait déjà que nous reprenions nos travaux d'une façon plus sereine et en disposant de toutes les informations utiles.

Puisque vous avez bâti votre collectif sur les hypothèses définies par la commission Raynaud, je voudrais vous faire remarquer que ce rapport fait apparaître surtout la difficulté que rencontre tout gouvernement, le précédent comme le vôtre, de disposer d'hypothèses macro-économiques fiables et qu'il explique surtout l'accroissement du déficit par l'ampleur du ralentissement économique mondial. Ce ralentissement, personne n'en avait conscience à la fin de l'année 1992. Le Fonds monétaire international prévoyait une croissance de 2,7 p. 100, la commission des finances du Sénat, comme d'ailleurs vos principaux orateurs dans le débat budgétaire de 1992, avançait le pourcentage de 1,9 à

2 p. 100 ; pour sa part, M. Juppé, en présentant le programme RPR-UDF, envisageait une croissance de 2,5 à 3 p. 100. Vous voyez que s'il y a des erreurs, elles sont largement partagées, ce qui doit d'ailleurs vous rendre plus prudent à la fois dans vos affirmations, vos critiques et même vos hypothèses.

Vous prévoyez une baisse du produit intérieur brut de 0,4 p. 100. Mais il est quand même normal de se demander quelle est la part des mesures de rigueur que vous prenez dans cette baisse. Vous introduisez des prélèvements qui, freinant considérablement la consommation, vont contribuer à cette régression, aggravée, certes, par la crise dont tout le monde reconnaît l'importance.

D'ailleurs, vous paraissez un peu désemparé devant l'ampleur de cette crise, au point de changer d'opinion et d'orientation à quinze jours d'intervalle. Après nous avoir longuement expliqué, sur le ton de la certitude, les mérites du plan Balladur qui devait rétablir la confiance, réduire le déficit, relancer l'économie, vous nous avez présenté à la hâte, alors que notre commission avait terminé l'examen du collectif, un changement radical de politique. Cette appréciation est d'ailleurs largement partagée, me semble-t-il, par des membres éminents de votre majorité. Cet emprunt de 40 milliards, qui aggrave la dette, est bien l'aveu que la confiance que vous prétendez avoir rétablie fait défaut, alors que vous n'êtes en place que depuis déjà deux mois.

Ces conditions nouvelles, ces orientations différentes, cette aggravation de la dette méritent au moins l'audition de M. le ministre du budget devant notre commission des finances. Il est en effet permis de se demander si les prélèvements fiscaux que vous envisagez doivent être aussi importants, aussi insupportables dès lors que votre objectif prioritaire n'est plus la réduction du déficit, d'autant que la chute du pouvoir d'achat qui en découle va constituer un frein à la croissance et à la relance que vous attendez, et que l'augmentation des carburants va accroître les coûts de production et freiner considérablement l'activité.

Les mesures que nous avons pu étudier en commission, mesures dites « de relance », constituent par ailleurs un ensemble à tendance plutôt... clientéliste. Certes, les importants crédits accordés aux entreprises - baisse des cotisations aux caisses d'allocations familiales, suppression du décalage de TVA - représentent près de 20 milliards, mais une traire sur l'avenir et sur vingt ans de 100 milliards, pourraient être acceptables si nous étions assurés de contreparties pour l'emploi. Or, il n'y a dans vos propositions aucun engagement, surtout de la part des entreprises, et la seule réponse à ces allègements est pour l'instant l'annonce des licenciements qui vont se succéder en cascade.

Les autres allègements fiscaux s'adressent presque tous au plus favorisés, à ceux qui ont les moyens d'acheter des logements, à ceux qui peuvent spéculer en Bourse. D'ailleurs, la commission des finances vient encore d'aggraver ces cadeaux clientélistes en acceptant le rétablissement de la loi Pons.

Même les crédits à l'agriculture sont attribués sans discernement, si bien que le céréalier dont le revenu a augmenté l'année dernière de 19 p. 100 - ce sont les comptes que l'on nous a donnés - en bénéficie davantage que le petit exploitant ovin dont le revenu baisse régulièrement - et de 8 p. 100 encore l'année dernière.

M. Michel Bouvard. Allons, allons !

M. Augustin Bonrepaux. Quant aux crédits d'investissement aux collectivités locales que vous inscrivez au chapitre 67-51 pour 50 millions de francs au titre de mesure de relance des investissements, vous me permettez de dire qu'ils sont comme une récompense à quelques collectivités bien pensantes.

M. Jean Proriol. Des cadeaux, vous en avez assez fait, vous !

M. Augustin Bonrepaux. Il me paraît significatif de constater que vous oubliez totalement le problème des collectivités de montagne victimes du manque de neige, problème qui vous a pourtant été soumis.

M. Michel Bouvard. Ah, tiens donc !

Augustin Bonrepaux. Leurs budgets se trouvent en déficit, et les crédits de subvention d'équilibre seront à coup sûr insuffisants. Vous m'accorderez tout de même qu'il n'était pas possible de prévoir au mois de décembre qu'il n'y aurait pas de neige au mois de février ! Si l'on prenait en compte ce problème, la meilleure solution serait certainement d'abonder les crédits de subventions d'équilibre, plutôt que de mettre 150 millions au chapitre 67-51. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Proriol. Ces crédits, vous les avez consommés en un trimestre !

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Ils ont été vite avalés !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Ce sont des affameurs ! (*Sourires.*)

M. Augustin Bonrepaux. Mais je voudrais surtout attirer votre attention sur les suppressions de crédits, dont vous n'avez pas mesuré les conséquences.

Certaines de ces suppressions sont d'ailleurs en totale contradiction avec les préoccupations que vous paraissez exprimer par ailleurs.

Votre priorité est-elle l'emploi, quand vous supprimez 852 millions en crédits de paiement, 200 millions pour la formation professionnelle et la protection sociale et 98 millions à l'ANPE ?

Vos discours en faveur de l'agriculture sont-ils sincères quand vous supprimez 24 millions, dont 10 millions sur le seul fonds d'action rurale ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La suppression des crédits de la défense souligne d'ailleurs aussi vos contradictions et la démagogie à laquelle vous vous êtes livrés il y a six mois à peine lorsque vous protestiez contre la réduction des crédits militaires.

Quant à vos préoccupations pour l'environnement, elles paraissent un peu de pure forme puisqu'elles ne vous empêchent pas de supprimer 25 millions en autorisations de programme et 40 millions en crédits de paiement, suppression qui frappe notamment le fonds d'intervention pour la qualité de la vie et les parcs nationaux.

Par ailleurs, vous retrouvez - et cela a été précisé tout à l'heure - vos anciennes tentations et vous n'hésitez pas, dès maintenant, à sacrifier l'avenir, comme vous l'aviez fait en 1986. La baisse des crédits de la recherche a été soulignée tout à l'heure par un des orateurs de la majorité. Les crédits sont amputés de 793 millions en autorisations de programme et de 127 millions en crédits de paiement. Il en va de même pour la recherche médicale et biologique, malgré les déclarations de M. le ministre de la santé, et pour les subventions d'équipements sanitaires et de recherche médicale, qui diminuent de 37 millions en autorisations de programme et de 12 millions en crédits de paiement.

Quant à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur, ils subissent une amputation de 635 millions, et je ne suis pas certain que les suppressions d'heures de surveillance, d'heures d'internat ou de demi-pension, les diminutions de crédits de fonctionnement n'aient pas quelque incidence

sur le fonctionnement des établissements à la prochaine rentrée.

Quant aux crédits de la jeunesse et des sports, amputés de 189 millions, avec notamment une suppression de 100 millions pour la jeunesse et la vie associative, ils traduisent bien aussi l'intérêt que vous manifestez pour l'avenir. Mais je crois surtout que vous n'avez pas pris la mesure de l'injustice de la plupart de ces dispositions et de la charge qu'elles vont faire peser sur les plus défavorisés.

Je songe à la contribution sociale généralisée, d'abord. Avant de choisir la solution de facilité, c'est-à-dire son doublement, vous auriez pu au moins mettre en œuvre ce que vous déclariez dans votre motion de censure l'année dernière. Vous proposiez d'engager une réflexion d'ensemble et de mettre en œuvre un plan en faveur de l'adaptation de notre système de protection sociale aux nouvelles conditions économiques et démocratiques du pays plutôt que de créer la CSG. Ne pouviez-vous faire de même avant de l'augmenter ?

C'est vrai que vous êtes un peu mal placé pour le faire, car vous avez vous-mêmes contribué à la création de ce déficit en incitant, de façon un peu démagogique, les professions de santé - les plus favorisées d'ailleurs - à refuser le plan de maîtrise des dépenses qui vous était proposé par M. Bérégo-voy. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous êtes donc conduit aujourd'hui à céder à la facilité pour ne pas mécontenter ceux que vous souteniez hier et vous n'hésitez pas, bien sûr, à faire supporter la charge par les plus défavorisés en rendant d'ailleurs la contribution sociale généralisée encore plus injuste par la déductibilité. Car cette déductibilité, c'est simplement la suppression de la progressivité, c'est la transformation d'un impôt progressif, c'est-à-dire proportionnel aux revenus, en un impôt dégressif, en un impôt dont le taux diminue au fur et à mesure que le revenu augmente. Ceux qui ont les plus faibles revenus, qui ne sont pas imposables, paieront davantage avec votre système pour que ceux qui ont les plus hauts revenus puissent déduire la contribution sociale généralisée de leurs impôts. Merci pour eux !

Cette déductibilité vous oblige d'ailleurs à effectuer une augmentation de 1,3 p. 100 alors que vous pouviez vous contenter de 1 p. 100. Cette différence de 0,3 p. 100 fait payer, par exemple, à un couple non imposable, au revenu de 8 000 francs par mois 273 francs de plus par an pour qu'un couple dont le revenu est de 35 000 francs par mois puisse, lui, déduire 1 524 francs de ses impôts : 273 francs de plus pour les plus pauvres, 1 524 francs de moins pour les plus favorisés, voilà le résultat !

Vous n'osez plus attaquer de front l'impôt sur les grandes fortunes, comme vous l'aviez fait en 1986, mais par des procédés détournés, insidieux, vous visez le même objectif : faire payer les plus défavorisés en allégeant la charge des plus riches.

Nous sommes assez loin des intentions exprimées par M. Balladur dans sa déclaration de politique générale. Il disait qu'il ferait en sorte que les Français les plus démunis, ceux qui sont déjà dans le besoin, soient épargnés par cet effort. Or ce sont justement les plus démunis qui vont supporter l'essentiel de l'effort pour atténuer la charge des nantis !

Heureusement, les Français ne sont pas dupes. Ils se rendent compte déjà de la différence entre vos paroles et vos actes puisqu'ils reconnaissent en grande majorité que l'effort est très mal réparti. D'ailleurs, l'injustice ne se limite pas à la contribution sociale généralisée. Les ménages les plus modestes vont subir le blocage de l'APL. Vous économisez

sur leur dos 200 millions, mais vous n'hésitez pas à alléger l'impôt de bourse de 340 millions. Comme tous les impôts indirects, la hausse des taxes sur l'essence frappe beaucoup plus gravement les plus modestes : l'infirmière dans ses déplacements, le fonctionnaire qui se rend à son travail et qui sera, de plus, frappé par le blocage des salaires ; l'éleveur ovin qui utilise son véhicule pour aller voir son troupeau en montagne, sera frappé autant que le céréalier, mais lui ne pourra pas déduire la contribution sociale généralisée pour la bonne raison que ses revenus ne lui permettent pas de payer des impôts ! Même les anciens combattants ne seront pas épargnés pour leur retraite, qui subira le sort du salaire des fonctionnaires. Les plus défavorisés, les anciens d'AFN, chômeurs en fin de droits pour lesquels nous avons créé un fonds de solidarité que vous jugiez insuffisant voilà six mois, voient ce fonds amputé de 51 millions.

En conclusion, il me paraît indispensable que nos travaux puissent reprendre en commission pour qu'un réexamen de ce texte permette de manifester davantage le souci de réduire des prélèvements qui deviennent insupportables, d'assurer plus d'équité et d'efficacité dans les dépenses envisagées et de mettre en œuvre davantage de garanties pour l'emploi.

Cependant, j'ai entendu tout à l'heure M. le président de la commission des finances annoncer que la séance de demain pourrait être consacrée en partie à l'examen de ce collectif. Cela pourrait nous satisfaire, surtout si M. le ministre pouvait nous apporter les informations qu'il a dénoncées tout à l'heure. Dans ces conditions, je n'aurais pas à soumettre cette motion au vote de l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. le ministre du budget. Si j'ai bien compris M. Augustin Bonrepaux, mais je ne suis pas certain d'avoir tout saisi de son propos, il nous a donc expliqué longuement et en détail qu'il fallait absolument que la commission des finances se réunisse demain, et cela deux heures et demie après que le président de la commission des finances fut venu devant l'Assemblée pour nous annoncer que la commission des finances se réunirait à neuf heures et demie !

C'est ce qu'on appelle pour le moins un discours inutile.

Monsieur Bonrepaux, il y aurait beaucoup de choses à dire sur le fond de votre intervention. Vous me permettrez simplement de vous engager, si vous voulez bien accepter ce modeste conseil, à être un peu plus prudent. Vous avez fait un vibrant plaidoyer en faveur de la non-déductibilité de la CSG en nous indiquant que c'était une mesure parfaitement injuste. Je tiens à votre disposition la dépêche de l'AFP en date du 23 octobre 1990, qui fait état des déclarations de M. Laurent Fabius, ancien Premier ministre, et de M. Dominique Strauss-Kahn, ancien président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui réclamaient la déductibilité de la CSG.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Et le congrès de Bordeaux ?

M. le ministre du budget. Sans compter le congrès de Bordeaux, en effet.

Alors, franchement, quand on vous entend aujourd'hui comme nous avons dû le faire et quand j'ai dû moi-même supporter le discours - par ailleurs parfois intéressant - de M. Fabius expliquant que la déductibilité de la CSG était tellement choquante que le groupe socialiste envisageait d'introduire un recours devant le Conseil constitutionnel pour faire supprimer cette déductibilité, réclamée il y a moins de trois ans par le même Laurent Fabius, permettez-moi de vous dire que c'est un comble ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Philippe Auberger, rapporteur général. En effet, c'est lamentable !

M. Augustin Bonrepaux. Je vais vous répondre, monsieur le ministre !

M. le ministre du budget. Monsieur Bonrepaux, même quand ça fait mal, il faut accepter d'écouter et d'entendre.

Ne croyez pas que je souhaite être désagréable, mais je crains que vous n'ayez pas exactement compris les mécanismes de financement lorsque vous avez indiqué que si nous avions augmenté la CSG de 1,3 point, c'est parce que vous envisagions de la rendre déductible. Il y a sans doute une petite confusion, mais, là encore, je la mets sur le compte de l'heure avancée, et c'est bien compréhensible : tout le monde peut se tromper.

Lorsqu'on augmente la CSG, monsieur Bonrepaux, on crée des recettes pour la sécurité sociale. Lorsqu'on la rend déductible, on crée des moins-values de recettes pour le budget de l'Etat. Cela n'a donc aucun rapport. Nous avons fait ce choix tout simplement parce que le régime général de la sécurité sociale en avait un urgent besoin.

M. Pierre Cardo. Eh oui !

M. le ministre du budget. Enfin, je ne résiste pas au plaisir de vous dire que - si j'ai bien compris l'ensemble de l'argumentation du groupe socialiste - la mesure qui vous choque le plus dans la CSG, c'est le plafonnement. Autrement dit, le Gouvernement propose à la représentation nationale l'avantage de la déductibilité de la CSG pour que ce soit juste et, au nom de la justice sociale, il n'aurait rien de plus urgent que d'annuler ce plafonnement !

M. Augustin Bonrepaux. On ne demande pas la suppression du plafonnement. Vous ne voulez pas entendre.

M. le ministre du budget. Par ailleurs, vous nous avez expliqué, dans une vibrante intervention, tout le mal que vous pensiez des impôts indirects, vous nous avez dit que la TIFP était scandaleuse, parce que le milliardaire allait la payer de la même façon que le smicard. Mais comme, cinq minutes auparavant, vous nous aviez également expliqué tout le mal qu'il fallait penser de l'augmentation de la CSG, j'en déduis que, huit semaines après leur défaite cuisante aux élections, les socialistes n'ont pas changé, et, à mon avis, c'est préoccupant pour eux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger, rapporteur général.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. En l'absence du président de la commission des finances, je répondrai simplement à M. Bonrepaux - lui-même l'a d'ailleurs abondamment montré - que les débats en commission ont été approfondis sur la plupart des sujets, notamment ceux qu'il a abordés. Il ne pourra pas nier, en tout cas, les éléments chiffrés que je vais maintenant lui communiquer.

Ce collectif, je le rappelle, ne comporte que 21 articles, tandis que la loi de finances qu'il rectifie en comprenait plus de 80. Pourtant, alors que nous avions consacré huit heures vingt-cinq à l'examen en commission de la loi de finances pour 1993, nous avons déjà consacré huit heures quarante-cinq au collectif : trois heures quarante pour les auditions, quatre heures quarante pour les articles et une demi-heure pour les amendements. En outre, nous nous réunirons à nouveau demain, à neuf heures trente, pour compléter nos travaux. Ainsi, sous la présidence actuelle de la commission des finances, nous aurons débattu plus longtemps sur le collectif que nous ne l'avions fait l'année dernière sur la loi de finances initiale.

J'estime donc, monsieur Bonrepaux, que votre demande de renvoi en commission était non seulement tardive après

les explications du président de la commission des finances, mais surtout parfaitement inutile.

M. Yves Fréville. Très bien !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Demain matin, je vous le confirme, nous aurons également l'occasion d'examiner les amendements que le Gouvernement a déposés, notamment à la suite de la déclaration faite hier par le Premier ministre. Ainsi, lorsque les débats reprendront au début de l'après-midi, vous serez parfaitement éclairé, ce qui confirme à quel point votre demande est injustifiée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Après les précisions du ministre et du rapporteur général, maintenez-vous votre demande de renvoi en commission, monsieur Bonrepaux ?

M. Augustin Bonrepaux. Pardonnez-moi, monsieur le président, mais...

M. le président. Ne relancez pas le débat, répondez simplement à ma question !

M. Augustin Bonrepaux. Venant de la montagne, peut-être suis-je un peu demeuré (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), mais j'avais cru comprendre que M. le ministre allait nous apporter des informations en répondant aux orateurs, comme il nous l'a annoncé. Seulement, quand le fera-t-il ? Parce que je ne considère pas son intervention de deux minutes comme une réponse ! Compte tenu de son engagement, j'ai dit que je ne soumettrais pas cette motion au vote, mais j'attends qu'il nous précise quand il s'exprimera.

M. le président. Vous retirez donc votre demande de renvoi en commission ?

M. Augustin Bonrepaux. Oui !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Merci, monsieur Bonrepaux !

Discussion des articles

M. le président. La motion de renvoi en commission étant retirée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

2

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a décidé de se saisir pour avis de la proposition de loi organique, modifiée par le Sénat, modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur la participation de la France au budget des Communautés européennes (n° 33).

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 26 mai 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant mise en œuvre de la directive n° 91/250/CEE du Conseil des Communautés

européennes en date du 14 mai 1991 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur et modifiant le code de la propriété intellectuelle.

Ce projet de loi (n° 226) est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 26 mai 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant extension du bénéfice de la qualité de pupille de la Nation et modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (première partie : législative).

Ce projet de loi (n° 227) est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 26 mai 1993, de M. Pierre Micaut, un rapport n° 224 fait au nom de la commission de la production et des échanges sur la proposition de loi de M. Charles de Courson tendant à proroger l'application du contrôle des structures des exploitations agricoles pour les créations ou extensions de capacité des ateliers hors-sols. (N° 92 rectifié.)

J'ai reçu, le 26 mai 1993, de M. Hervé Mariton, un rapport n° 225 fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le régime des surtaxes locales temporaires perçues par la Société nationale des chemins de fer français. (N° 191.)

J'ai reçu, le 26 mai 1993, de M. Jean Diebold, un rapport n° 228 fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi relatif à la conduite des inspections menées en vertu de l'article 14 du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du protocole sur l'inspection annexé à ce traité. (N° 120.)

5

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu, le 26 mai 1993, de M. Pierre Favre, un avis n° 229 fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité sur le régime « Ciel ouvert » (ensemble douze annexes), signé à Helsinki le 24 mars 1992 (n° 149).

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat

Question n° 76 - M. Edouard Chammougon rappelle à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, que l'égalité sociale globale entre les pres-

tations sociales outre-mer et les prestations allouées en métropole constitue un engagement ferme de l'Etat. Les caisses d'allocations familiales devaient, en matière de restauration scolaire, prendre le relais du fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (FASSO) dès janvier 1993, mais l'insuffisance de leurs ressources leur interdit, pour l'heure d'assumer cette nouvelle fonction et les familles ne sont pas en mesure d'apporter le différentiel. De ce fait, les enfants ont tendance à désertter les cantines. Il lui demande de lui préciser les mesures prises dans ce domaine très particulier comme pour les autres types d'allocations afin de rétablir le financement de la restauration scolaire, d'une part, et d'assurer l'égalité des prestations servies, d'autre part.

Question n° 83 - M. Gilbert Gantier interroge M. le ministre délégué à la santé sur les conditions dans lesquelles a été décidée la fermeture totale et définitive, sans aucun préavis et sans aucune concertation, du laboratoire d'analyses médicales d'Artois à Paris, deux mois et demi après qu'il avait été réouvert à la suite d'une fermeture de trente jours qui constituait, semble-t-il, la sanction de comportements jugés fautifs et alors que son fonctionnement n'appelait aucune sanction supplémentaire depuis sa réouverture. Il rappelle que cette mesure, si elle était appliquée, devrait normalement entraîner le licenciement de trente-trois personnes et condamner deux médecins biologistes encore jeunes à se reconvertir dans d'autres activités pour avoir effectué des analyses par la méthode du « pooling », c'est-à-dire dans des conditions qui ont été pratiquées jusqu'en 1993 par des centaines de laboratoires privés, des hôpitaux publics, le CNTS et des centres de transfusion sanguine, sans que ceux-ci aient jamais été sanctionnés. Il lui demande, en conséquence : 1° Que la mesure soit rapportée pour manque de base juridique ; 2° Qu'une enquête soit effectuée sur les conditions dans lesquelles certains services ont insisté pour préparer cette mesure sans appel.

Question n° 74. - M. Frédéric de Saint-Sernin attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la situation préoccupante des anciens exploitants agricoles et de leurs épouses, au regard de leurs retraites. Il lui rappelle qu'en 1992, la retraite des anciens exploitants s'élevait à 26 274 francs par an et celle de leurs épouses à 15 800 francs par an. Ainsi, le pouvoir d'achat des retraités agricoles est extrêmement bas et leur vie quotidienne dépend, trop souvent, de l'allocation du FNS. Il apparaît donc qu'une inégalité criante existe en France entre ces personnes qui ont très souvent travaillé toute leur vie dans des conditions difficiles et certaines catégories de Français qui bénéficient d'aides de l'Etat largement supérieures. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas nécessaire de revaloriser les retraites agricoles, ce qui concernerait une grande partie de la population française et redonnerait un regain de vitalité au monde rural.

Question n° 78. - Mme Muguette Jacquaint interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les droits de l'enfant, en particulier à la veille du conseil des ministres européens du 1^{er} juin. Elle lui demande que le Gouvernement français se prononce pour l'interdiction du travail des enfants, pour respecter la convention internationale adoptée par les Nations unies.

Question n° 69. - Mme Anne-Marie Couderc appelle l'attention de M. le ministre du logement sur la situation préoccupante des locataires de la tour « Abeille », 14, villa d'Este, 75013 Paris, depuis l'acquisition de l'immeuble, en septembre 1989, par un promoteur et la cession des parts de la SCI « Tour Abeille » aux trois sociétés d'HLM « Terre et famille », « Coopération en famille » et « Richelieu ». Les locataires ont été surpris de l'accord donné par le préfet de Paris, en 1991, à un conventionnement permettant l'appli-

cation, pour un immeuble vieux de dix-huit ans et nécessitant certains travaux, de loyers prévus pour les HLM neuves de la catégorie la plus élevée, et à des suppléments de loyers atteignant jusqu'à 200 p. 100 du loyer de base, hors de proportion avec ceux habituellement autorisés pour ce type d'immeubles, alors que le statut d'origine de la tour « ILM 72 », qui doit continuer à s'appliquer jusqu'au remboursement des prêts du Crédit Foncier, ne prévoit pas de surloyers. Les locataires s'étonnent aussi que le conventionnement, en date du 1^{er} juin 1991, n'ait fait l'objet d'une inscription au registre des hypothèques que le 6 février 1992, que le groupe « Richelieu » ait obtenu, au printemps 1991, une subvention de 2,5 millions de francs pour la réservation de vingt logements au profit de fonctionnaires du ministère de l'équipement, six mois avant la parution du décret du 9 octobre 1991 le permettant, et qu'un fonctionnaire de ce ministère ait été recruté, fin 1990, au service du groupe, en qualité de secrétaire général adjoint. Malgré plusieurs demandes auprès du précédent ministre du logement, les locataires n'ont pu obtenir communication du rapport de la mission de contrôle des prêts logement de juillet 1990 - pourtant déclaré communicable par la CADA -, de l'annexe à la convention du 1^{er} juin 1991 portant répartition des logements entre les réservataires, ainsi que du rapport de la protection civile établi à la suite d'un contrôle de sécurité. En conséquence, elle souhaiterait qu'il intervienne pour vérifier la légalité des agissements des sociétés propriétaires et prendre les mesures permettant aux locataires de voir leurs demandes satisfaites.

Question n° 80 - M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'interprétation et l'application de la loi montagne et plus précisément sur l'article 72 intégré au code de l'urbanisme sous l'article L. 145-3.

L'évolution récente de la jurisprudence du Conseil d'Etat a fait naître une incertitude quant à l'interprétation de la notion de « bourg » et de « village » au regard de la loi montagne.

Les maires qui ont la responsabilité de promouvoir un urbanisme et un aménagement de qualité, notamment en zone de montagne où ils doivent concilier protection de l'environnement et maintien de l'activité économique, sont en droit d'exiger que les règles soient sans ambiguïté.

En effet, les règles en matière d'urbanisme et d'aménagement ne peuvent évoluer de manière discontinuée et diverse au fil des différentes interventions jurisprudentielles ; elles doivent être claires et aussi précises que possible pour éviter aux élus de s'engager dans de mauvaises directions et dans des conflits qui coûtent cher aux collectivités.

Il souhaite que des mesures soient mises en œuvre afin de réduire au maximum cette incertitude.

Question n° 71. - M. Christian Demuyne attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'inquiétude des habitants de la Seine-Saint-Denis du fait du projet d'autoroute A 103. Ce projet, vieux de quarante ans, est destiné à relier l'autoroute A 3, qui arrive à l'échangeur de Rosny-sous-Bois, à l'autoroute A 4, à Noisy-le-Grand.

Il y a quarante ans, le sud de la Seine-Saint-Denis ne comportait que des terrains consacrés à l'agriculture et des vergers, de Villemomble à Noisy-le-Grand. Depuis, cette région a été fortement urbanisée, et le tracé prévisionnel contenu dans le SDAU de la région parisienne, et récemment présenté par la direction régionale de l'équipement, ne tient pas compte de cette évolution.

Ainsi, si ce tracé était maintenu, la A 103 couperait les communes de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand (13^e circonscription de la

Seine-Saint-Denis). Une telle liaison autoroutière constituerait un drame pour l'environnement, mais aussi une dure épreuve psychologique pour les habitants légitimement attachés à leur tranquillité.

L'autoroute A 103 traverserait également des quartiers à forte concentration de logements, où les habitants doivent déjà supporter des conditions et un cadre de vie difficiles.

D'autre part, l'autoroute A 103 risquerait de détruire un patrimoine écologique sans égal dans la Seine-Saint-Denis : les bords de Marne de Gournay et le site du plateau d'Avron à Neuilly-Plaisance, protégé par deux arrêtés de biotope du fait de la richesse de sa faune et de sa flore sauvages.

La nécessité et l'utilité de cette liaison autoroutière supplémentaire dans la Seine-Saint-Denis ne justifient donc pas les nuisances qu'elle apporterait aux riverains et les dégâts considérables qu'elle causerait à l'environnement.

Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire savoir si le projet de la A 103 est considéré comme prioritaire, compte tenu des autres liaisons autoroutières non terminées (A 86, Francilienne), et de lui préciser si le Gouvernement peut s'engager à ce que l'autoroute A 103, si elle doit se faire un jour, ne soit jamais réalisée à ciel ouvert, mais en souterrain.

Question n° 72. - M. Christian Daniel rappelle à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme que le décret n° 92-1155 du 21 octobre 1992 relatif à la conduite en mer de navires de plaisance à moteur prévoit la possession de la « carte-mer » pour une navigation accomplie de jour à moins de cinq milles d'un abri et à bord d'un navire dont la jauge brute est inférieure ou égale à deux tonneaux et dont la puissance motrice est supérieure à 4,5 kW et inférieure ou égale à 37 kW.

Une « carte-mer » portant la mention « navigation de nuit » peut être délivrée dans les conditions prévues à l'article 11 de ce texte.

Les dispositions particulières et transitoires de cet article 11 prévoient que les personnes qui peuvent justifier de l'utilisation d'un navire de plaisance d'une puissance motrice de 4,5 kW et inférieure ou égale à 7,36 kW, depuis au moins trois ans à la date d'entrée en vigueur du présent décret, ont la possibilité, à condition d'en faire la demande dans l'année suivant cette dernière date, de se voir délivrer une « carte-mer » assortie de la mention « navigation de nuit ».

Il lui demande de bien vouloir lui préciser les raisons de cette rétroactivité de trois ans.

Il semble en effet difficile de faire la preuve de l'utilisation d'un navire de plaisance depuis au moins trois ans lorsque l'on n'est pas propriétaire d'un bateau ni membre d'un club.

De plus, il paraît anormal de pénaliser des navigateurs chevronnés ayant plusieurs années d'expérience et qui ont acquis un bateau depuis moins de trois ans.

Il lui demande également si une attestation sur l'honneur des proches est suffisante pour faire la preuve de ce délai d'utilisation et s'il envisage d'assouplir ou même de réviser le décret en question, dont les conditions d'application risquent de pénaliser l'activité de navigation de plaisance à la veille de la saison touristique.

Question n° 75. - M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la dégradation du service public sur le réseau ferroviaire classique. Fermetures de gares, système de billetterie et tarifs mal adaptés, matériels obsolètes et mauvais état des voies, retards répétés des trains. Ce sont autant de situations que les usagers commencent à ne plus supporter. L'écart est en train de se creuser au détriment des lignes classiques, qu'elles soient ou non situées sur des axes desservis

par les TGV (Paris-Granville; Paris-Le Mans). Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre en vue d'assurer l'égalité de traitement des usagers du service public et de favoriser la concertation entre la SNCF et les élus.

Question n° 81. - M. Michel Blondeau interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les infrastructures de transport, facteur du développement économique du département de l'Indre. Dans le cadre de la préparation du XI^e Plan, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quand seront mis en place les financements nécessaires : pour que soient réalisés les travaux de contournement de l'agglomération de Châteauroux par l'autoroute A 20, avec en priorité le traitement de l'entrée nord de Déols, et que cette autoroute A 20 soit ouverte à la circulation sur l'ensemble de son tracé ; pour que la RN 151 Bourges-Châteauroux-Poitiers bénéficie d'une mise à deux fois deux voies entre Châteauroux et Bourges, et que la déviation d'Ingrandes, près de Le Blanc, soit réalisée sans délai, pour des raisons de sécurité routière évidentes ; pour que la RN 143, sur l'axe Châteauroux-Tours, soit renforcée. S'agissant enfin de l'aérodrome de Châteauroux-Déols, il souhaite savoir pour quelles raisons cette structure de toute première importance ne bénéficie toujours pas d'un classement en tant qu'aéroport d'intérêt national, compte tenu de ses caractéristiques et de sa vocation européenne.

Question n° 70. - M. Jean-Claude Bireau souhaite attirer l'attention de M. le ministre du budget sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les sociétés de courses de lévriers. La loi du 8 août 1947, article 60, définit le taux de prélèvement des sociétés sur les enjeux, autorisé par la loi du 28 décembre 1931, à 9 p. 100, chiffre ramené, depuis 1983, à 8,42 p. 100. Le taux de prélèvement des sociétés de courses de chevaux est, pour sa part, de 13 p. 100. La loi de 1947 définit le niveau des taux de prélèvement sur les enjeux, qui ne peut être inférieur à 10 p. 100 et supérieur à 14 p. 100. Le produit est réparti entre le Trésor, 3 p. 100, l'élevage, 1,50 p. 100, les sociétés, 8,42 p. 100. Le total reste inférieur au maximum de prélèvement autorisé puisqu'il est de 12,92 p. 100. Cette situation ne permet pas aux sociétés de courses de lévriers de faire face aux dépenses liées à l'entretien des matériels et à l'amélioration des infrastructures. Pourtant, ce type de courses attire plus de 50 000 spectateurs par an, 600 propriétaires, 19 sociétés regroupées au sein d'une fédération qui organise 330 activités annuellement. Il lui demande s'il est raisonnablement possible d'envisager l'abrogation de la loi de 1947 ou, à défaut, de porter le taux de prélèvement des sociétés de 8,42 p. 100 à 9,50 p. 100, ce qui aurait l'avantage de rester dans la marge autorisée par la loi de 1947.

Question n° 82. - M. Charles Revet interroge M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la désignation des représentants des assemblées élus dans les établissements publics et organismes assimilés.

C'est ainsi que les assemblées nationales, régionales, départementales et locales ont, en particulier à chacun de leur renouvellement, à élire en leur sein des représentants qui siègent comme membres de droit dans différents organismes ou établissements publics. Ces représentants élisent ensuite à leur tour leur président et leur bureau.

S'agissant des personnes élues et dont la nomination n'est pas prononcée, approuvée ou agréée par décret, il lui demande si celles-ci sont soumises aux dispositions de l'article 7 de la loi du 13 septembre 1984 qui fixent une limite d'âge pour l'exercice de la fonction de président.

Question n° 50. - M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur le fait que la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à

la transparence de la vie économique et des procédures publiques, a été votée à la hâte à la fin de la précédente législature.

A l'époque, les groupes politiques de l'ancienne opposition s'étaient opposés en bloc à certaines dispositions jugées inacceptables. L'ancienne opposition étant devenue dorénavant la majorité, il souhaite donc l'interroger sur trois aspects ponctuels :

1. Le Gouvernement vient de faire savoir qu'il souhaitait un moratoire ou, à tout le moins, une pause dans l'octroi des autorisations de création d'hypermarchés et de lotissements commerciaux. Il faut en effet sauvegarder aussi bien l'animation des centres-villes que la vie locale dans les zones rurales. Or, la loi du 29 janvier 1993 a complètement modifié le système de l'urbanisme commercial et a notamment transféré le pouvoir de décision du ministre à une commission administrative. Si le Gouvernement veut mettre en œuvre les orientations de politique qu'il a annoncées, il faut qu'au plus tôt une modification législative intervienne. Il souhaiterait donc savoir de manière la plus précise possible, quelles sont les orientations actuellement retenues en la matière.

2. L'un des principaux titres de la loi avait trait au financement des campagnes électorales. Plusieurs dispositions ont été contestées, notamment celle qui impose de rendre publique la liste des personnes morales ayant consenti des dons au profit des candidats aux élections ou au profit des partis politiques. Il en résulte des atteintes aux libertés car chacun doit pouvoir consentir ou recevoir des dons sans être obligatoirement étiqueté sous telle ou telle appartenance politique. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas que cette disposition devrait être abrogée.

3. Enfin, l'un des corollaires de la loi du 29 janvier 1993 a été une modification des aides publiques de l'Etat aux partis politiques. A compter de 1993, le montant de ces aides a été doublé, ce qui entraîne des dépenses considérables. Au moment où on demande des sacrifices importants aux Français, notamment aux fonctionnaires mais aussi aux ministres dont l'indemnité va semble-t-il être amputée de 10 p. 100, on doit s'interroger sur l'opportunité d'augmenter de 100 p. 100 la dotation de l'Etat aux partis politiques. Il souhaite donc qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il conviendrait également de réaliser des économies en revenant à un niveau plus raisonnable des aides publiques.

Question n° 77. - M. Patrick Braouezec rappelle à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, que suite à une importante prise de drogue dans un quartier de Saint-Denis, au mois de février dernier, le conseil municipal avait accepté, à l'unanimité, la proposition faite par le maire de se constituer partie civile dans cette affaire.

A ce jour, la recevabilité de la procédure n'a toujours pas été notifiée. Il serait pourtant opportun, compte tenu de l'actualité, et dans le souci d'associer les populations d'une manière responsable à la lutte contre la drogue, qu'il soit donné une suite favorable à cette requête.

En conséquence, il lui demande quelles mesures seront prises pour que les constitutions de partie civile effectuées sur cette importante question par les maires puissent aboutir.

Question n° 85. - M. Jean-Pierre Pierre-Bloch demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, l'ouverture à plein temps du bureau de poste du quartier de la Porte d'Aubervilliers à Paris.

Ce bureau concerne environ 4 500 personnes qui habitent un quartier défavorisé, situé entre les boulevards extérieurs et le périphérique, classé en zone de développement social des quartiers (D.S.Q.). Il était auparavant ratta-

chié au bureau central de la rue Duc et fonctionnait normalement.

Son ouverture à plein temps (et non à mi-temps) est une étape obligatoire au développement social de ce quartier.

Question n° 79. - M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le ministre, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les perspectives de rattachement de l'unité d'exploitation du bassin charbonnier de Blanzly au bassin de Lorraine.

Il y a un an, le 28 avril 1992, fermait le dernier puits de mine du bassin de Blanzly. Cette fermeture était accompagnée d'un engagement de Charbonnages de France et du ministère de tutelle sur le maintien des activités de surface, qui font travailler aujourd'hui près de 300 personnes, jusqu'à l'horizon 2005.

Cette douloureuse restructuration a permis à l'unité d'exploitation de Blanzly de revenir à l'équilibre financier.

Or, malgré ce redressement financier, depuis quelques semaines, la direction de Charbonnages de France remet unilatéralement en cause les engagements pris dans l'ensemble du bassin Centre-Midi. Elle prévoit en particulier le rattachement du bassin de Blanzly au bassin de Lorraine. Les conséquences de ce rattachement sont prévisibles. On imposera à terme à la centrale thermique de Blanzly l'écoulement du charbon lorrain au détriment du charbon des découvertes de Blanzly, ce qui se traduira par de nouvelles suppressions d'emplois alors que l'unité d'exploitation en a déjà perdu 600 en deux ans, dans une région déjà très éprouvée par le chômage.

C'est donc bien de la violation des engagements pris qu'il s'agit.

Question n° 73. - M. André Fanton expose à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que les produits de substitution de céréales, en majeure partie d'origine américaine, bénéficient d'un droit nul pour l'entrée dans la CEE.

Or, au cours des dernières années, il est apparu que des grains sont ajoutés aux sous-produits ainsi importés de façon à accroître leur valeur alimentaire tout en bénéficiant de l'exonération du prélèvement qui est dû pour les céréales à l'entrée dans la Communauté.

Ce trafic a été mis en évidence grâce au contrôle microscopique des produits importés.

Or, au cours de la négociation qui s'est conclue dans le pré-accord dit de « Blair House », les représentants de la Commission de Bruxelles ont accordé aux Etats-Unis la possibilité de mélanger des grains à hauteur de 15 p. 100 dans le gluten de maïs, sans qu'il y ait de prélèvements douaniers.

La Commission se serait même engagée à ne pas recourir à la microscopie pour détecter les fraudes éventuelles. Naturellement, ni le conseil des ministres ni le Parlement Européen n'ont été avisés de ces initiatives qui risquent non seulement de causer un préjudice financier au FEOGA mais aussi (en étant suivies par d'autres pays) de mettre en cause la capacité des agriculteurs français de faire face à une situation déjà difficile.

Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour refuser cette légalisation de pratiques américaines qu'il faut bien qualifier de fraudes.

Question n° 84. - M. Yves Rousser-Rouard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation particulièrement préoccupante de l'industrie du bigarreau.

Concentrée dans les départements du Vaucluse, du Gard et de l'Hérault et employant 8 000 agriculteurs et 2 700 salariés, ce secteur se trouve confronté à une crise sans précédent dont les causes principales résident dans trois années de mauvaises récoltes, les désordres monétaires en Italie et au

Royaume-Uni et les décisions communautaires d'ouverture aux produits originaires d'Europe centrale et orientale et de Turquie.

C'est ainsi que les exportations de cerises confites ont régressé de 27 p. 100 entre 1989 et 1992 et que les ventes de cerises au sirop sur le marché français ont baissé de 20 p. 100 sur la même période.

Cette situation exceptionnelle menace gravement la pérennité de ce secteur, tant au niveau des exploitations agricoles que des implantations industrielles.

A la veille de la récolte, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre, notamment en matière d'aide exceptionnelle à la production, afin d'éviter que ce secteur ne soit irrémédiablement sinistré.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1993, n° 157 (rapport n° 210 P de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ;

Avis n° 207 de M. Michel Péricard au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Avis n° 206 de M. René Galy-Dejean au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées,

Avis n° 192 de M. René Beaumont au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 27 mai, à zéro heure cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

COMITÉ CONSULTATIF DU FONDS NATIONAL DES ABATTOIRS

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire ; 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. René Beaumont en qualité de titulaire et M. Arnaud Lepercq en qualité de suppléant.

COMMISSION CHARGÉE D'ÉMETTRE UN AVIS SUR LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCÉES SUR LE FONDS DE SOLIDARITÉ CRÉÉ POUR LES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

(10 postes à pourvoir : 5 titulaires ; 5 suppléants)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, MM. Michel Meylan, Christian Cabal, Jean-Luc Reitzer, Jean-Paul Durieux, Régis Fauchoit en qualité de titulaires et MM. Georges Colombier, François Rochebloine, Jean-Jacques Delmas, Philippe Legras, Paul Mercieca en qualité de suppléants.

COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire ; 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. Raoul Bêteille en qualité de titulaire et M. Jacques Floch en qualité de suppléant.

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

(1 poste à pourvoir)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. Claude Malhuret.

COMITÉ DIRECTEUR DU FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (FIDES-TOM)

(6 postes à pourvoir : 3 titulaires ; 3 suppléants)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, MM. Jacques Lafleur, Gaston Flosse, Jean-Paul Virapoullé en qualité de titulaires et MM. Maurice Nénou-Pwatalo, Jean Juventin, Kamilo Gata en qualité de suppléants.

COMITÉ DIRECTEUR DU FONDS D'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (FID-OM)

(6 postes à pourvoir : 3 titulaires ; 3 suppléants)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, MM. André-Maurice Pihouée, Philippe Cholet, Gérard Grignon en qualité de titulaires et MM. Léon Bertrand, Jean-Paul Virapoullé, Frédéric Jalton en qualité de suppléants.

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire ; 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. Gérard Jeffray en qualité de titulaire et Mme Martine David en qualité de suppléant.

COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES INTERCEPTIONS DE SÉCURITÉ

(1 poste à pourvoir)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. Bernard Derosier.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES DEMANDES D'AUTORISATION DE JEUX

(1 poste à pourvoir)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. Léonce Deprez.

COMITÉ DE L'ÉTHIQUE DU LOTO SPORTIF

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire ; 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. Guy Drut en qualité de titulaire et M. Edouard Landrain en qualité de suppléant.

COMMISSION CONSULTATIVE APPELÉE À ÉMETTRE UN AVIS SUR LA MODIFICATION DE LA VALEUR DU POINT DE PENSION

(14 postes à pourvoir : 7 titulaires ; 7 suppléants)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, MM. Christian Cabal, Jean-Luc Reitzer, François Rochebloine, Michel Meylan, Georges Colombier, Bernard Davoine, Maxime Gremetz en qualité de titulaires et Mme Odile Moirin, MM. Bernard Schreiner, Henri de Gastines, Jean-Marie Schléret, Gilbert Barbier, Jean-Claude Bateux, Régis Fauchoit en qualité de suppléants.

COMITÉ NATIONAL DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire ; 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. Denis Jacquat en qualité de titulaire et M. Jean-Paul Angot en qualité de suppléant.

COMITÉ CONSULTATIF D'ÉTHIQUE POUR LES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

(1 poste à pourvoir)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. Jean-François Mattei.

COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(4 postes à pourvoir)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, Mme Elisabeth Hubert et MM. Jean-Yves Chamard, Jean-Luc Prél, Claude Bartolone.

CONSEIL NATIONAL DU SYNDROME IMMUNODÉFICITAIRE ACQUIS (SIDA)

(1 poste à pourvoir)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. Bernard Debré.

CONSEIL NATIONAL DU TOURISME

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire ; 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 24 mai 1993, M. Jean-Michel Couve en qualité de titulaire et M. Michel Meylan en qualité de suppléant.

ABONNEMENTS

| EDITIONS | | FRANCE et outre-mer | ETRANGER | |
|---|-----------------------------|------------------------|----------|--|
| Codes | Titres | France | France | |
| DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | | Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 25 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. |
| 03 | Compte rendu 1 an | 114 | 912 | |
| 33 | Questions 1 an | 113 | 594 | |
| 83 | Table compte rendu | 55 | 95 | |
| 93 | Table questions | 54 | 103 | |
| DEBATS DU SENAT : | | | | |
| 05 | Compte rendu 1 an | 104 | 574 | |
| 35 | Questions 1 an | 103 | 375 | |
| 85 | Table compte rendu | 55 | 89 | |
| 95 | Table questions | 34 | 57 | |
| DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | | |
| 07 | Série ordinaire 1 an | 704 | 1 707 | |
| 27 | Série budgétaire 1 an | 213 | 334 | |
| DOCUMENTS DU SENAT : | | | | |
| 08 | Un an | 703 | 1 688 | |

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)